

DIRECTION NATIONALE DE LA POPULATION
(DNP)

**DEUXIÈME PROGRAMME PRIORITAIRE
D'INVESTISSEMENTS
EN MATIÈRE DE POPULATION
(PIIP) 2004-2008**



23 Décembre 2004

SOMMAIRE

PERSONNEL	i
ACRONYMES	iii
PREFACE	vi
AVANT-PROPOS	vii
CONTEXTE	1
1.1. Aperçu général	2
1.2. Situation démo-économique	3
ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE POPULATION ET DÉVELOPPEMENT	7
2.1. La Politique Nationale de Population	8
2.2 Recherche, collecte et analyse des données	11
2.3 Mouvements migratoires	13
2.4 Santé de la Reproduction	16
2.5 Genre population et développement	19
2.6 Education	21
2.7. Environnement	24
2.8 Information, Education et Communication/ CCC et formation en matière de population et Développement	27
OBJECTIFS DU PROGRAMME PRIORITAIRE D'INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE POPULAION	31
3.1 Rappel des objectifs intermédiaires par objectif général de la Politique Nationale de Population	32
3.2 Objectifs généraux du PPIP 2004-2008	34
SOUS-PROGRAMMES DU PROGRAMME PRIORITAIRE D'INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE POPULAION	37
4.1. Sous-programme 1 : Education	38
4.2. Sous-programme 2 : Santé de la Reproduction	41
4.3. Sous-programme 3 : Genre-population et Développement	43
4.4. Sous-programme 4 : Gestion de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population	46
4.5. Sous-programme 5 : Migration et Aménagement du territoire	50
4.6. Sous-programme 6 : Population et Environnement	54
4.7. Sous-programme 7 : Plaidoyer et Mobilisation sociale en matière de Population et Développement	57
INDICATIONS SUR LA COORDINATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PPIP 2004-2008	60
5.1. Les structures de coordination, de suivi et d'évaluation	61
5.2. Les niveaux de coordination, de suivi et d'évaluation	61
5.3. Les éléments pour la coordination, le suivi et l'évaluation	62

ACRONYMES

AE	:	Académie d'Enseignement
AIP	:	Actions et Investissements Prioritaires
AN	:	Assemblée Nationale
ANICT	:	Agence Nationale d'Investissements de Collectivités Territoriales
AMAP	:	Agence Malienne de Presse et de Publicité
BONC	:	Besoins Obstétricaux non Couverts
CAFO	:	Coordination des Associations et Organisations Non Gouvernementales Féminines du Mali
CAP	:	Centre d'Animation Pédagogique
CCC	:	Communication pour le Changement de Comportement
CED	:	Centre d'Education pour le Développement
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENACOPP	:	Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population
CILSS	:	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIPD	:	Conférence Internationale sur Population et Développement
CERPOD	:	Centre d'Etudes et de Recherches en Population et Développement
CESPA	:	Centre de Services de Production Audiovisuelle
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
CNPAM	:	Conseil National des Personnes Agées du Mali
CNRST	:	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CNRA	:	Centre National de la Recherche Agronomique
CNRENF	:	Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle
CPN	:	Consultation Périnatale
CPS	:	Cellule de Planification et de Statistique
CREDOS	:	Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant
CRRA	:	Centre Régional de Recherche Agronomique
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CT	:	Collectivités Territoriales
CTSP	:	Comité de Transition pour le Salut du Peuple
DNDS	:	Direction Nationale du Développement Social
DNP	:	Direction Nationale de la Population
DNSI	:	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DGME	:	Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur
EDMC	:	Enquête des Dépenses auprès des Ménages des Capitales
ELIM	:	Enquête Légère Intégrée auprès de Ménages
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EIM	:	Enquête à Indicateurs Multiples
EMMU	:	Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation
EMEP	:	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté

Ev/EmP	Education à la vie familiale en matière de Population
FMPOS	Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie
FLASH	Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines
FM	Modulation de Fréquence
FSJE	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
GIE	Groupement d'Intérêt Economique.
HCME	Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur
IEC	Information, Education, Communication
IFM	Institut de Formation des Maîtres
IERGG	Institut d'Etude et de Recherche en Géronto-Gériatrie
INRSP	Institut National de Recherche en Santé Publique
IPR	Institut Polytechnique Rural
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISFRA	Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
IST	Infections sexuellement transmissibles
JMP	Journée Mondiale de la Population
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MDSSPA	Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MMEIA	Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MS	Ministère de la Santé
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
NC/HBT	Nouveaux Cas par Habitant
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ORTM	Office de Radiodiffusion et Télévision du Mali
PAGEEM	Programme d'Accompagnement pour la Généralisation de l'Education Environnementale au Mali
PCIME	Prise en Charge Intégré des Maladies de l'Enfant
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA/ERP	Programme National d'Action, en matière de Réduction de la Pauvreté
PISE	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education

PDDSS	:	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PMA	:	Paquet Minimum d'Activités
PNAE	:	Plan National d'Action Environnementale
PNP	:	Politique Nationale de Population
PNP/SR	:	Politique, Normes et Procédures en Santé de la Reproduction
PNCD	:	Politique Nationale de Communication pour le Développement
PPIP	:	Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population
PSTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	:	Programme décennal de Développement de l'Education
PRODESS	:	Programme de Développement Sanitaire et Sociale
PRODEJ	:	Programme Décennal de Développement de la Justice
P-RM	:	Présidence de la République du Mali
PSI	:	Population Services International
PSSP	:	Politique Sectorielle de Santé et de Population
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RACE	:	Recensement Administratif à Caractère Electoral
RGA	:	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RDC	:	République Démocratique du Congo
SR/PP	:	Santé de la Reproduction/Planification Familiale
SDAU	:	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
TPC	:	Taux de Prévalence Contraceptive
TV	:	Télévision
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africainc
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH	:	Virus d'Immunodéficience Humaine

PREFACE

Les problèmes de population en général, leurs incidences sur les stratégies et programmes de développement en particulier, ont toujours constitué, pour le Gouvernement du Mali, une préoccupation majeure.

Cette préoccupation a été réaffirmée au terme du processus qui a conduit à la formulation par le Ministère chargé de la population, d'une Politique Nationale de Population en mai 1991. Ladite politique a été évaluée en 2001 afin de faire le point des acquis, d'identifier les faiblesses et de déterminer les actions correctives à entreprendre.

De 1991 à nos jours, des conférences sous-régionales ainsi que d'autres rencontres régionales et internationales ont également mis l'accent sur le rôle des ressources humaines dans le développement.

Parmi ces rencontres internationales, on peut citer :

- la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio, juin 1992) ;
- la Conférence Régionale Africaine sur la Population, la Famille et le Développement Durable (Dakar, décembre 1992) ;
- la Conférence des Ministres chargés des questions de Population du Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)
- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Caire, 1994)
- le Sommet Mondial sur le Développement Social (Copenhague, mars 1995) ;
- la Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, septembre 1995) ;
- la Conférence sur l'Habitat (Habitat II, Istanbul, juin 1996) ;
- la Conférence de Rome sur l'Alimentation (1996) ;

Suite à l'évaluation faite en 2001 et en conformité avec les engagements contractés par le Mali dans ces différents forums, la Politique Nationale de la Population a été révisée en 2002 et adoptée par le Gouvernement en avril 2003.

La mise en œuvre de la Politique actualisée nécessite l'élaboration d'un Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population (PIIP) pour la période 2004-2008. Le PIIP, objet du présent document, retrace le contenu et les orientations des investissements prioritaires en matière de population et développement.

Ce deuxième programme du genre, s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale de réduction de la pauvreté ainsi que des orientations relatives à la PNP contenues dans la lettre de cadrage du Président de la République et de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement présentée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale en juin 2004.

Je voudrais remercier ici, au nom du Gouvernement de la République du Mali, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour son apport financier qui a été déterminant dans l'élaboration du Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population.

Je remercie également les membres du Groupe Multisectoriel chargé de l'élaboration du PIIP 2004-2008 qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite des travaux de cet important programme.

Enfin, je forme le vœu que ce document, fruit de la collaboration entre le département chargé de la population et les départements sectoriels, puisse répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décisions en vue d'améliorer les conditions de vie et le bien-être de nos populations.

Le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire,

Dr Marimantia DIARRA.

Chevalier de l'Ordre National

iv

AVANT PROPOS

L'élaboration du Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population (PPIP) qui fait l'objet de ce document est une étape d'un long processus de réflexions, d'analyses et de décisions collectives pour améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Politiques en matière de Population et de Développement.

Depuis l'adoption de la Politique Nationale de Population (PNP) en mai 1991, des succès importants ont été enregistrés dans beaucoup de domaines, mais les contextes national et international ont beaucoup évolué, et l'ampleur des défis qui restent à relever est immense. Cela a conduit à la révision de la Politique Nationale de Population qui a été adoptée en avril 2003 par le Gouvernement.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique qui s'est fixée des objectifs ambitieux, mais réalisables, nécessite l'élaboration de Programmes Prioritaires d'Investissements. Elle servira dans la détermination des mesures et actions prioritaires à mener pour relever les défis et lever les contraintes en matière de population à un développement harmonieux et durable du Mali.

Le présent Programme à la différence du premier, limité au seul domaine de population, s'est efforcé d'assurer une articulation avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), notamment son deuxième axe : « **Développement Humain Durable et Renforcement de l'accès aux services sociaux de base** ». Par ailleurs il ne prend pas en compte les projets et programmes en cours d'exécution ou d'élaboration dans les différents départements sectoriels.

En apportant son appui pour l'élaboration du présent PPIP par le canal du Projet « Appui à la planification et à la gestion décentralisées de la mise en œuvre de la PNP », le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a démontré, une fois de plus, sa disponibilité à aider le Mali à mieux maîtriser ses problèmes de population en vue de leur prise en compte dans les programmes et projets de développement.

C'est pourquoi, je voudrais lui témoigner toute ma reconnaissance et lui adresser mes remerciements sincères.

Je ne saurais terminer sans adresser mes félicitations à tous les cadres de la Direction Nationale de la Population, et aux membres du Groupe Multisectoriel pour les sacrifices consentis pour l'élaboration de cet important document.

La Directrice Nationale de la Population,

Mme SIDIBE Fatoumata DICKO.

Chevalier de l'Ordre National

CONTEXTE

1.1. Aperçu général

Le Mali est situé au centre de l'Afrique de l'ouest avec une superficie de 1.241.238 km². Il fait frontière avec l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Le climat est de type guinéen et soudanien au sud, soudanien au Centre, sahélien au nord-est et à l'est, désertique au Nord.

Le pays est arrosé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal. Le relief est peu accidenté avec une altitude moyenne variant entre 200 et 600 mètres.

La population du Mali s'élevait à 9.810.912 habitants en 1998 (RGPH 1998) dont plus de 55% avaient moins de 20 ans. Si le taux d'accroissement naturel¹ de 2,9 % constaté à cette date se maintenait, le pays s'attend à un doublement de sa population en moins de 25 ans. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national : 65% de la population occupe seulement 25% du territoire et plus de 75% de la population vit en zone rurale. Selon les résultats des deux Recensements Démographiques de 1976 et 1987, l'espérance de vie à la naissance est passée de 48,20 ans à 56,9 ans.

Le Mali compte plusieurs langues dont la plus parlée est le Bamanakan. La langue officielle est le français. Etat laïc, le Mali est un pays de tolérance, de solidarité et d'ouverture.

La société malienne présente des caractéristiques qui sont, entre autres :

- une population essentiellement rurale et pratiquant une économie de subsistance de type agropastoral ;
- une organisation sociale communautaire et l'entraide pendant les travaux agricoles ;
- des valeurs sociales relatives à la solidarité traditionnelle, à la fécondité et à la polygamie.

Son économie est essentiellement rurale : l'agriculture occupe 80% de la population et contribue pour plus de 40% au PIB national. Il s'agit principalement d'une agriculture pluviale d'autosubsistance qui, de ce fait, est très dépendante des aléas climatiques.

La libéralisation de l'économie, en recentrant le rôle de l'Etat, a créé des espaces pour des initiatives économiques émanant des opérateurs (nationaux et internationaux).

Depuis mars 1991, l'avènement du pluralisme politique a élargi les espaces de libertés individuelles et collectives. La décennie qui a suivi le changement de régime intervenu en mars 1991 a consacré l'ouverture politique et le processus de démocratisation de la vie publique qui ont consolidé l'Etat de droit.

La décentralisation territoriale est devenue effective avec la création récente et l'installation de 703 Communes sur l'ensemble du territoire, (49 Conseils de cercle, 8 Assemblées régionales, un Conseil de District, une Association des municipalités), et des instruments d'appui de la mise en œuvre de cette politique, notamment l'appui financier à travers l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) et le dispositif d'appui technique (la Cellule de Coordination des appuis techniques aux Collectivités Territoriales, au Réseau de Centre des Conseils Communaux).

¹ Les indicateurs de 1998 ont été calculés en attendant l'analyse des résultats du RGPH

La pauvreté est devenue un phénomène généralisé au Mali. En 2001, près des deux tiers de la population vit dans la pauvreté dont le quart vit dans l'extrême pauvreté. Si la pauvreté est essentiellement rurale, elle touche aussi de plus en plus les grandes villes en raison de la dégradation du marché du travail et des migrations.

Les efforts accomplis en matière de croissance économique n'ont pas permis de réduire sensiblement la pauvreté. Le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été élaboré et finalisé en mai 2002 pour améliorer de façon significative les conditions de vie des populations.

Il exprime la volonté du Gouvernement d'engager une action de développement intense, plus organisée, plus consensuelle et plus efficace, qui soit porteuse de croissance redistributive et capable de réduire la pauvreté de façon durable.

1.2. Situation démo-économique

La situation démo-économique du Mali est marquée par un certain nombre de contraintes qui perdurent malgré les progrès incontestables accomplis depuis quelques années.

La revue sommaire de quelques constats clés pourrait donner une idée du défi auquel est confronté le Mali.

1.2.1. Economie

Le Mali a souvent connu, entre 1991 et 2003, des crises économiques accentuées par le décalage important entre la demande de plus en plus élevée de biens et services induite par la forte croissance démographique, et l'offre très limitée d'une économie en baisse de croissance.

L'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) a été souvent très perturbée et marquée par des baisses importantes pendant certaines années. En effet, le PIB a connu une croissance moyenne de 3,7% entre 1991 et 2000. On enregistre des baisses importantes de la croissance en 1992 (3,2%) et en 2000 (3,3%). L'économie malienne reste dominée par le secteur primaire qui contribue au moins pour 40% du PIB. Dans ce secteur, l'agriculture occupe une bonne place et la culture dominante est le coton. Elle a connu une évolution notable dans la période récente. Cette évolution s'explique autant par une amélioration des conditions pluviométriques que par l'environnement économique.

En effet, la plupart des productions traditionnelles du pays (céréales sèches, coton, arachide, produits de l'élevage) ont progressé de manière sensible. En outre, les produits de maraîchage et l'arboriculture connaissent également des évolutions rapides.

Malgré cette amélioration, l'agriculture malienne est encore confrontée à des contraintes naturelles telles que :

- la forte dépendance vis à vis du facteur pluviométrique, lequel est marqué par une très grande variabilité dans l'espace et dans le temps ;
- l'exploitation des ressources naturelles se fait à un rythme supérieur à celui de leur régénération de sorte que les progrès de la production se traduisent par une augmentation des superficies cultivées et une dégradation accrue des ressources naturelles (eaux, terres, pâturages).

Ces différentes contraintes ajoutées à la croissance de la population font que le Mali connaît une situation caractérisée souvent par une dépendance vivrière de l'Extérieur. En effet, si l'on considère les normes définies dans le bilan céréalier de 2001, le besoin net de céréales est évalué à 2 130 000 tonnes pour une population estimée à 10 450 000 habitants. Si l'on considère la production disponible, il se dégage un déficit net pour l'année 2001 de près 150 000 tonnes de céréales. Pour faire face à ce déséquilibre, il a fallu recourir aux importations. Cette situation de 2001 n'est pas une exception. En définitive, la production nationale structurellement déficitaire, l'accroissement rapide de la population (2,9%) et la forte propension à consommer les céréales importés contribuent à la dépendance du Mali vis-à-vis de l'Extérieur.

Pour assurer une plus grande disponibilité des denrées alimentaires, il semble important, pour le Mali, (les niveaux de fécondité sont élevés 6,8 enfants/femme), de tenter de maîtriser sa croissance démographique.

Mais la maîtrise de la croissance de la population à elle seule ne suffit évidemment pas pour assurer le développement économique du Mali. Celui-ci exige des réformes économiques importantes qui passent par des politiques de développement au sein desquelles la prise en compte de la variable population peut apporter une contribution non négligeable.

Au plan macro-économique et financier, les objectifs ont visé un rétablissement des équilibres, une réduction des déficits publics, une meilleure allocation des ressources budgétaires. Le souci d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques a amené le Mali à faire des arbitrages financiers qui ont souvent profité aux secteurs sociaux comme l'éducation et la santé.

1.2.2. Démographie

La situation démographique se caractérise au Mali par la fécondité qui reste encore très élevée. Une femme en fin de vie féconde avait en 2001 en moyenne de 6,8 enfants.

La mortalité reste encore élevée, notamment celle de la petite enfance et la mortalité maternelle, malgré les progrès réalisés par les services sanitaires au cours des dix dernières années. Avec des taux de mortalité infantile de 113 ‰ en 2001, et de mortalité juvénile de 130 ‰, le Mali connaît encore une situation préoccupante.

La mortalité maternelle connaît une situation inacceptable avec un niveau estimé à 582 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2001.

La population malienne est jeune. On note une forte proportion de jeunes, 47 % en 2001 tandis que 6 % seulement ont plus de 60 ans. Cette structure par âge induit un taux de dépendance élevé.

Les migrations internationales très importantes constituent un facteur non négligeable dans la démographie malienne. Un nombre considérable de maliens, dont la plupart sont à la recherche d'un emploi, émigre chaque année en direction d'autres pays du continent, d'Europe et d'ailleurs. Les principaux pays d'accueil sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Congo, la France. La balance des échanges avec l'extérieur est au détriment du Mali dans la mesure où il sort plus de maliens qu'il n'y a d'immigrants. Il apparaît donc une croissance migratoire négative avec le reste du monde.

La population malienne est essentiellement rurale, près des trois quart résident en milieu rural. Ces dernières années, on note une augmentation de la croissance urbaine due, entre autres, à l'exode rural qui vide les zones rurales de leurs éléments les plus dynamiques.

La population malienne est de plus en plus nombreuse et dans l'avenir, le temps de son doublement est de 23 ans si les tendances actuelles se maintiennent.

1.2.3. Santé

Malgré l'allongement de l'espérance de vie à la naissance et le développement des systèmes de santé publique, les conditions sanitaires du Mali demeurent bien en deçà des normes internationales. Les maladies infectieuses et parasitaires comme le paludisme, le tétanos néonatal, les diarrhées continuent d'y être endémiques. La majorité de la population n'a pas encore accès à des soins médicaux adéquats. En particulier ce sont des enfants et des femmes en âge de procréer qui accusent les taux de mortalité et de morbidité les plus élevés et qui, par conséquent, ont davantage besoin d'être pris en charge par le système de santé.

La couverture vaccinale des enfants est encore faible : en 2001 le pourcentage des enfants correctement vaccinés était de 28,7 %.

La prévalence contraceptive moderne est faible au Mali : le taux de prévalence, toutes méthodes confondues, est de 8 % en 2001.

La progression du Sida est préoccupante, même si le niveau semble faible (1,7%). La situation pourrait se dégrader si des mesures adéquates de prévention n'étaient pas prises.

1.2.4. Education et Alphabétisation

Le taux de scolarisation a connu une évolution remarquable ; il a augmenté sur la période 1991-2003 en atteignant 67 % en 2003. Cependant il reste encore bas pour les filles (56,4% pour les filles contre 77,9 % pour les garçons en 2003).

La proportion des analphabètes est particulièrement élevée. Seuls près de 24 % de la population malienne âgée de 15 ans et plus savent lire un message dans une langue quelconque et seulement 17 % savaient lire et comprendre un message en 2001.

Les problèmes que connaît l'enseignement au Mali peuvent s'amplifier à l'avenir à cause de la présence d'une jeunesse de plus en plus nombreuse et exigeante et de la pauvreté persistante.

1.2.5. Statut et situation de la femme

Dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation, les écarts entre garçons et filles persistent encore.

La représentation des femmes dans les instances de décision est encore faible : 15 femmes sur 147 députés ; 5 femmes sur 27 ministres en 2004.

Les femmes et les filles continuent d'être victimes de pratiques néfastes tels les mariages précoces, les mutilations génitales, les violences faites aux femmes, le lévirat, etc....

1.2.7. Emploi

Au Mali, le chômage urbain et le sous emploi rural constituent des problèmes de plus en plus aigus. On enregistre pour 2001 un taux de chômage de 12 % pour le District de Bamako et un taux de sous emploi de l'ordre de 22 %.

1.2.8. Environnement

La détérioration de la qualité des ressources nécessaires à la vie (eau, air, sol) et parfois leur raréfaction peuvent être constatées aussi bien en milieu rural que dans les zones urbaines.

On enregistre un faible niveau d'accès aux services de base tels que le branchement aux réseaux d'eau, d'électricité.

1.2.9. Maîtrise de la croissance démographique

Les niveaux élevés de fécondité, l'accroissement rapide de la population, et l'ampleur des besoins qui en résultent ont préoccupé le Gouvernement du Mali à la fin des années 1980, qui conduit à adopter sa Politique Nationale de Population le 8 mai 1991. Les objectifs poursuivis par cette politique contribuent à une amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations.

En définitive, au-delà de la nécessité de maîtriser la croissance démographique, la préoccupation du gouvernement est d'aboutir à une meilleure adéquation entre croissance démographique et croissance économique.

A cet effet, en fonction des nouvelles exigences du moment, la Politique Nationale de Population de 1991, a été révisée en 2002 pour l'adapter aux préoccupations nationales pour un développement durable. Cette politique révisée, conçue comme partie intégrante du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), prend en compte les engagements pris lors des conférences régionales et internationales sur Population et Développement en particulier les conférences de Dakar (N'gor (1992), du Caire (1994), de Copenhague (1995), de Beijing (1995), d'Istanbul (Habitat II, 1996).

ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE POPULATION

L'état des lieux se rapporte d'une part à l'exécution de la Politique dans sa globalité, et d'autre part à la situation des objectifs de la politique revue à la lumière des recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire.

2.1. La Politique Nationale de Population

2.1.1. Situation

La Politique Nationale de Population dont l'objectif fondamental est "l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations" propose dix (10) objectifs généraux.

Un plan d'action sur 25 ans (1996-2020) et son premier Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population (PPIP 1996-2000) ont été élaborés et adoptés.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de Population à travers le PPIP a été évaluée pour la période 1991-2001. Des faiblesses ont été décelées dans sa conception et sa mise en œuvre notamment :

- objectifs non quantifiés et limités dans le temps ;
- cadre juridique non adapté aux objectifs de Population ;
- manque d'horizon temporel pour la révision de la Politique ;
- inadaptation du niveau d'ancrage de la structure de coordination ;
- faible implication des population ;
- faible niveau de financement de la Politique de Population ; etc.

Suite aux recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994 et de l'apparition de nouveaux problèmes, une actualisation de la PNP a été faite selon un processus participatif et consensuel. La PNP actualisée a été adoptée par le Gouvernement le 30 avril 2003.

2.1.2. Orientations du Gouvernement

Le Gouvernement a pris la résolution de :

- améliorer la prise en compte des questions de Population dans les plans et programmes de développement ;
- améliorer la coordination intra et intersectorielle de la mise en œuvre des programmes de population ;
- développer la recherche en matière de population et développement ;
- améliorer l'accessibilité des populations aux services sociaux de base ;
- améliorer la représentativité des ONG et associations dans la mise en œuvre de la PNP ;
- intégrer la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement.

2.1.3. Cadre institutionnel

L'animation et la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population est assurée par le ministère en charge des questions de Population à travers la Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (CENACOPP) devenue, depuis mars 2004, la Direction Nationale de la Population (DNP).

2.1.4. Atouts

- engagement politique affirmé du Gouvernement et des Institutions de la République ;
- rattachement de la structure centrale de gestion de la mise en œuvre de la PNP aux structures de planification ;
- disponibilité des partenaires techniques et financiers pour le financement des activités de terrain dans tous les secteurs ;
- disponibilité constante des ONG et associations ;
- mobilisation des populations autour des objectifs de la PNP.

2.1.5. Contraintes

Parmi les difficultés liées à la mise en œuvre de la PNP, à l'intégration effective des questions de population figurent :

- la faible mobilisation de ressources internes surtout pour le financement des activités de gestion de la mise en œuvre de la PNP (études/recherches, élaboration d'instruments et outils pour tous les intervenants sur le terrain, coordination intersectorielle des programmes de population) ;
- la faible application des mécanismes de coordination du programme et des sous-programmes ;
- l'absence à la fois d'instruments pour la conception et la mise en œuvre de la PNP ;
- l'absence d'un système intégré d'informations ;
- l'insuffisance de données qualitatives socioculturelles ;
- la faible capitalisation des résultats des études/recherches ;
- la faible prise en compte des objectifs de la PNP dans le CSLP ;
- la persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- la faible diffusion de la PNP.

2.1.6. Actions à reconduire

Pour consolider les acquis, lever les contraintes et rendre l'apport du domaine de Population à la réduction de la pauvreté plus performant et visible, les actions ci-après devraient être maintenues et renforcées :

- l'engagement politique en faveur de la PNP ;
- la prise en compte des objectifs de la PNP dans les politiques et programmes sectoriels ;
- le renforcement institutionnel des structures de gestion de la PNP ;
- l'implication des ONG et associations dans la réalisation des activités de Population ;
- mobilisation des populations autour des objectifs de la PNP.

Les résultats et les défis seront traités par chaque secteur.

2.1.7. Mobilisation des ressources

Le premier Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population a été élaboré et présenté aux partenaires lors de la table ronde sectorielle sur la Population et le Développement (juin 1996).

Le coût total du PPIP 1996-2000 s'élevait à 83.755.481.630 F CFA dont 6.571.890.799 F CFA de financement intérieur ; il a été financé à 58,5% (tableau n°1) entre 1996 et 2000.

**Tableau N°1 : RECAPITULATIF DU FINANCEMENT DU PPIP jusqu'en 2000.
en milliers de FCFA**

Sous programme	Financement Prévu			Financement acquis			%
	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	
SR, PF /Santé publique	1.078.787,387	10.811.525,488	10.811.525,488	668.848,180	8.649.220,390	9.318.068,570	86,9
Amélioration des connaissances socio-démographiques	517.159,400	3.578.934,830	4.096.094,230	492.159,400	3.328.934,830	3.821.094,230	93,3
Intégration de la migration internationale à la stratégie de développement	1.453.852,818	15.021.626,627	16.475.479,445	1.448.485,058	14.484.850,587	15.933.335,645	96,7
Répartition spatiale de la population	21.972,385	219.723,858	241.696,243	0	0	0	0
Développement des ressources humaines	2.748.026,405	41.131.477,660	43.879.504,065	286.326,415	16.519.870,660	16.805.804,075	38,3
Genre-Population et Développement Durable	409.440,991	4.087.339,691	4.496.780,682	142.140,991	968.176,327	1.110.317,318	24,7
Investissements en IEC en matière de Population	342.651,403	2.332.962,677	2.675.614,080	211.040,613	1.789.643,262	2.000.923,875	74,8
Total	6.571.890,799	77.183.590,831	83.755.481,630	3.249.040,657	48.740.883,054	48.989.543,713	58,5

Il ressort du tableau que la répartition spatiale de la population n'a reçu aucun financement et les niveaux de financement les plus faibles concernent les sous-programmes développement des ressources humaines (38,3%) et genre population et développement durable (24,7%).

2.1.8. Défis

La mise en œuvre coordonnée des programmes de population nécessite la levée des entraves dans les domaines suivants :

- mobiliser les ressources internes pour le financement des activités de gestion de la mise en œuvre de la PNP ;
- mettre en place et appliquer les mécanismes de coordination des programmes de population ;
- mettre en place un système intégré d'informations ;
- rendre disponible les données qualitatives socioculturelles ;
- capitaliser les résultats des études/recherches ;
- prendre en compte les objectifs de la PNP dans le CSLP ;
- Intégrer le genre dans les politiques, programmes et projets.

2.2. Recherche, collecte et analyse des données

2.2.1. Situation

Collecte et analyse des données

Un certain nombre d'opérations de collecte de données démographiques a été exécuté par le Gouvernement ou avec son accord entre 1995 et 2004.

La densité de ces opérations a permis de renforcer d'une part la connaissance des problèmes de population et d'autre part de renforcer la capacité institutionnelle des structures chargées de la collecte, de l'exploitation et de l'analyse des données recueillies. En vue d'améliorer les performances du système statistique et de l'adapter aux nouvelles exigences de l'environnement national et international, un Schéma Directeur de la statistique est élaboré et mis en œuvre.

De 1996 à 2004, les opérations de collecte de données suivantes ont été réalisées :

- Enquête des Dépenses auprès des Ménages des Capitales (EDMC) 1996 ;
- Enquête à Indicateurs Multiples (EIM) 1996 ;
- Enquête Démographique et de Santé Mali II (EDSM) 1995/96 ;
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1998 ;
- Enquête Démographique et de Santé Mali III (EDSM) 2000/2001 ;
- Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté 2001 ;
- Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) 2003 ;
- Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2004.

D'autres opérations de collecte sont menées régulièrement depuis longtemps par certaines administrations nationales sur l'emploi, la santé, l'éducation, le monde rural (agriculture, élevage).

Études et recherches

Les recherches en population développement permettant une meilleure compréhension des interrelations entre les variables démographiques et les autres variables du développement sont très peu développées. Leurs conclusions auraient pu aider, lors de la formulation de politiques mieux adaptées à trouver une solution aux problèmes de populations du pays. Des travaux continuent d'être menés dans le cadre de structures créées à cet effet par le Gouvernement et aussi dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération (EDS). Ces travaux de recherche bénéficient, de nos jours, de plus de données statistiques fournies par l'exploitation des résultats des opérations de collecte et des thèses récentes ; ce qui rendra leurs conclusions plus utiles et applicables.

2.2.2. Orientations du Gouvernement

L'objectif visé était de disposer d'une meilleure connaissance de la situation socio-démographique du pays et de mettre à la disposition des décideurs des données fiables et actualisées pour une meilleure planification du développement socioéconomique du pays.

2.2.3. Cadre institutionnel

L'importance de la recherche est de plus en plus reconnue par les autorités. Des pôles de recherche ont été créés et sont entrain de se frayer une voie : ISFRA, CNRST, CNRA et ses structures décentralisées (CRRA), INRSP, FMPOS, MALARIA RESEARCH CENTER

(recherche sur le paludisme) INRGG, CREDOS, CERPOD avec leurs programmes de recherche respectifs dans différents domaines.

La collecte et l'analyse des données relatives à la population se font dans le cadre du Système Statistique National relevant du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) et du Système National d'Informations Sanitaires relevant du Ministère de la Santé.

Ces deux systèmes sont gérés respectivement par la DNSI et la CPS du Ministère de la Santé. D'autres départements contribuent à la production de statistiques sectorielles (Emploi, Education entre autres).

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique est le principal producteur de données statistiques. Elle dispose d'une expérience confirmée dans la préparation, l'exécution, l'exploitation des opérations de collecte et aussi dans l'analyse des données. Toutefois, avec la création de la Direction Nationale de la Population en 2004, les projections démographiques seront faites par celle-ci.

2.2.4. Résultats/impacts

De 1995 à 2004, des opérations de collecte des données démographiques, socio-démographiques et démo-économiques ont été menées :

- le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1998) ;
- les Enquêtes Démographiques et de Santé (1995 / 1996, 2000 / 2001) ;
- l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP, 2000 / 2001) ;
- l'Enquête Agricole annuelle permanente (depuis 1964).

Hormis ces opérations lourdes menées principalement par la DNSI, de nombreuses opérations de collecte et d'analyse de données ont été réalisées par des structures désignées à cet effet dans les départements sectoriels. Les données recueillies ont eu un début d'exploitation à des fins d'études.

Elles sont principalement menées par des structures érigées à cet effet dans des départements sectoriels (Santé, éducation, agriculture, emploi).

La publication souvent tardive des données des différentes opérations de collecte a été suivie d'une analyse approfondie de certains phénomènes. Les résultats sont disponibles et utilisables (pas très souvent utilisés) pour :

- la recherche appliquée ;
- l'intégration des variables dans le processus de développement ;
- l'élaboration de projections démographiques.

Dans le cadre de la coopération avec certaines institutions, on peut citer les études et recherches ci-dessous :

- Mali, Profil de Pauvreté (1993) ;
- Profil démographique et socio-économique du Mali 1960-2000 ;
- Questions de Population au Mali (2003).

2.2.5. Atouts

- la disponibilité de données fournies par ces nombreuses opérations de collecte permettront :
 - l'établissement d'un système d'information intégré,

- la possibilité de constituer une base de données démographiques et socio-économiques ;
- l'existence d'un schéma Directeur de la statistique déjà adopté et opérationnel ;
- l'existence d'une masse critique de chercheurs dans les disciplines concernées.

Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, plusieurs établissements d'enseignement supérieur (ISFRA, IPR), ainsi que la FSJE et la FLASH de l'université de Bamako dispensent des cours de démographie dans leur programme d'études. Des recherches sont menées dans des centres et instituts spécialisés créés à cet effet. Nous retiendrons dans ce cadre : l'ISFRA, le CNRST, le CNRA entre autres.

2.2.6. Contraintes

- l'insuffisance de financement des opérations ;
- la multiplicité (pluralité) des sources de données n'utilisant pas les mêmes approches méthodologiques ;
- la détérioration de la base des données ;
- l'insuffisance numérique des opérations de collecte des données socioculturelles ;
- la faible capitalisation des résultats des études et recherches en population ;
- l'insuffisance d'information sur les études et recherches menées sur le Mali dans le domaine de la population ;
- l'insuffisance des données désagrégées aux niveaux local et communal ;
- l'insuffisance des données désagrégées selon le genre.

2.2.7. Les actions à reconduire

Il convient d'assurer le renforcement continu des capacités techniques en matière de recueil et d'analyse de données de planification et de gestion des programmes à travers :

- le renforcement des capacités (humaines, matérielles et financières) de collecte au niveau décentralisé, pour pallier l'insuffisance quantitative et qualitative des données qui prévaut et qui nuit à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de population ;
- la recherche opérationnelle dans les domaines choisis ;
- la diffusion de documents de référence dans les autres domaines de population (démographie, démo-économie).

2.2.8. Défis

- étendre la collecte à toutes les zones et aux variables démographiques, socio-démographiques, socio-économiques et socioculturelles non encore saisies ;
- exploiter pleinement les résultats de toutes les opérations de collecte déjà menées ;
- organiser et coordonner les opérations de recherche dans les domaines de population et développement ;
- mettre en place une base de données sur la population et le développement ;
- procéder à une large diffusion des résultats des études et recherches, enquêtes ;
- rendre les données suffisamment désagrégées selon le genre.

2.3. Mouvements migratoires

2.3.1. Situation

- Migrations internes

Les migrations d'origine rurale vers les centres urbains et surtout vers le District de Bamako constituent une part importante des mouvements migratoires internes. Les femmes migrent autant que les hommes à l'intérieur du pays. Le Mali connaît une croissance urbaine rapide. En effet, le taux d'urbanisation est passé de 16,8% en 1976 à 22% en 1987 pour atteindre 27% en 1998.

L'urbanisation accélérée entraîne des problèmes de logements, de services, d'emplois, d'environnement, de taux élevés de criminalité et de délinquance, etc.

▪ Migrations internationales

Les Maliens de l'Extérieur sont estimés à près de 4 millions de personnes parmi lesquelles il faut compter les migrants de deuxième et de troisième générations (MAE/DGME/Forum des Maliens de l'Extérieur, 2003). La migration internationale est largement masculine.

Le flux migratoire en direction de l'Afrique était estimé à 800.000 personnes (EMMU 1992-93). Des informations plus détaillées (RACE, 2001) montrent que les pays de l'Afrique de l'ouest sont les principales destinations, à savoir la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Burkina-Faso, le Ghana, le Nigeria et la Guinée. Viennent ensuite les pays de l'Afrique Centrale : la République Démocratique du Congo, le Gabon et l'Afrique de l'Est avec le Soudan.

Le Mali continue d'être un pays d'émigration mais moins que par le passé. Le taux de migration nette était de -1,89% en 1987. Il est passé à -0,88% en 1993. En 1998, il était de -0,19%. Pendant les mêmes périodes, on constate que les retours sont de plus en plus nombreux dus entre autres à la politique du codéveloppement mise en œuvre par le Gouvernement malien avec l'appui de la France.

2.3.2. Orientations du Gouvernement

Dans le domaine de l'émigration, une des préoccupations majeures des Autorités de la 3^{ème} République est la promotion et la protection des Maliens de l'extérieur et de leurs intérêts. En effet, depuis 1991, le Mali a opté pour une politique de pilotage et de régulation dudit phénomène à travers :

- l'information et la sensibilisation des migrants (et leurs familles restées sur place) et des candidats potentiels à la migration sur les avantages et les inconvénients de la migration ;
- l'information sur les conditions d'entrée et de séjour dans les pays d'accueil ;
- la négociation avec les pays d'accueil de toutes les questions liées à la migration et aux migrants pour éviter les cas d'expulsion ;
- l'incitation des migrants qui le désirent à retourner au pays en leur accordant des facilités d'insertion ou de réinsertion.

Dans le domaine de l'immigration, le Mali mène manifestement une politique souple, non discriminatoire, largement ouverte aux étrangers et spécifiquement intégrationniste et panafricaniste.

2.3.3. Cadre institutionnel

De nombreuses institutions s'occupent à la fois d'un ou de plusieurs aspects de la migration au Mali en partenariat avec le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

2.3.4. Résultats/impacts

- ratification de la convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous ;
- adoption d'une loi relative aux conditions d'entrée des étrangers en République du Mali et d'un décret fixant les modalités d'application de ladite loi, le 26 novembre 2003 ;
- signature d'accords bilatéraux et multilatéraux d'établissement et de libre circulation des personnes et des biens, et de droit de résidence et de travail ;
- sécurisation des actes de l'état civil, de la carte d'identité nationale et consulaire, des passeport ;
- mise en circulation d'un nouveau passeport malien sécurisé, conforme aux normes de l'OACI ;
- informatisation des cartes d'identité nationales et des cartes d'état civil à court et moyen termes ;
- renforcement du personnel de certaines Missions diplomatiques et ouverture de nouveaux Consulats ;
- protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille par le Mali le 6 juin 2003 ;
- Mise en œuvre du programme de retour/réinsertion et co-développement.

2.3.5. Atouts

- création d'un ministère chargé de la migration ;
- mise en place du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur ;
- adhésion du Mali à l'Organisation Internationale des Migrations ;
- ratification par le Mali du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) le 10 juin 1994 ;
- ratification des instruments internationaux de la CEDEAO, de l'UEMOA et la Convention Internationale des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- ratification par le Mali, le 6 juin 2003, de la convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par les Nations Unies ;
- libre circulation des personnes et des biens ;
- adoption d'un document de voyage pour l'espace CEDEAO (carnet de voyage et passeport CEDEAO).

2.3.6. Contraintes

- insuffisance de coordination entre les différentes structures chargées de la gestion des migrations ;
- insuffisance dans l'application des conventions et des accords bilatéraux et multilatéraux signés avec certains pays ;
- insuffisance d'information sur les dispositifs existants, de sensibilisation et de communication par les institutions de l'Etat en matière de migrations ;
- insuffisance de représentations diplomatiques et consulaires maliennes dans les pays à forte concentration malienne pour une administration et une assistance rapprochées ;
- insuffisance de données fiables au niveau national sur l'émigration et les Maliens établis à l'extérieur.

2.3.7. Actions à reconduire

- multiplication des représentations consulaires dans les zones à forte concentration de Maliens ;
- application des conventions et traités signés en matière de migration ;
- plaider auprès des pays d'accueil pour la régularisation de la situation des maliens vivant en situation irrégulière ;
- campagnes d'IEC sur les méfaits de l'émigration clandestine ;
- facilitation de la réinsertion socio-économique des migrants de retour ;
- renforcement des mesures permettant la participation des Maliens de l'Extérieur au processus de développement économique et social du Mali ;
- relecture des textes relatifs à la migration ;
- programme de retour/réinsertion et co-développement ;
- freiner l'émigration clandestine.

2.3.8. Défis

- élaborer une politique explicite en matière de migration ;
- mettre en place un Observatoire de la migration ;
- procéder au recensement périodique des Maliens de l'Extérieur ;
- mettre en place un mécanisme de coordination des différents intervenants en matière de migration.

2.4. Santé de la Reproduction

2.4.1. Situation

Malgré les efforts fournis, surtout dans le cadre du rapprochement des services de SR des bénéficiaires et de l'amélioration de la qualité des services, les indicateurs en matière de SR restent préoccupants.

De l'EDS III, il ressort que :

- La fécondité reste élevée (ISF= 6,8) ;
- la sexualité est précoce et l'utilisation de la contraception moderne toujours faible (5,7%) ;
- 42% des mères n'ont fait aucune consultation prénatale, dont 52% en zone rurale ;
- 41% des accouchements ont bénéficié d'une assistance d'un personnel médical dont 84% en milieu urbain et 28% en milieu rural ;
- 84% des femmes qui ont accouché n'ont effectué aucune visite post natale ;
- le taux de mortalité maternelle est de 582 pour 100 000 naissances vivantes soit 1 femme qui meurt toutes les 3 heures en donnant la vie ;
- les besoins obstétricaux non couverts sont de 45% ;
- la mortalité infantile est de 177,1 sur 1000 naissances pour des grossesses rapprochées (moins de 2 ans) et de 180,5 sur 1000 naissances pour des grossesses précoces (âge inférieur à 20 ans) ;
- 38% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance, 10% sont émaciés (trop maigres pour leur taille), 33% ont une insuffisance pondérale (un poids faible par rapport à leur âge) ;
- la prévalence du VIH chez la population en âge de procréer est de 1,7%. Cette prévalence est relativement plus élevée en milieu urbain (2,2%) qu'en milieu rural (1,5%) et toujours plus élevée chez les femmes que chez les hommes quel que soit le milieu (en

milieu urbain 2,5% chez les femmes contre 1,9% chez les hommes ; en milieu rural 1,9% chez les femmes contre 1,1% chez les hommes) ;

- 25% des femmes ont déclaré avoir eu une infection sexuellement transmissible (IST) ou des symptômes associés aux IST.

La faible utilisation des services de consultation curative (utilisation estimée à 0,21 nouveau cas par habitant en 2003), et l'insuffisance dans la qualité des services sont des problèmes signalés, par ailleurs.

2.4.2. Orientations du Gouvernement

L'objectif général du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 1998-2007 est « l'amélioration de l'état sanitaire et social des populations afin de leur permettre de mieux participer au développement économique et social ».

L'opérationnalisation du PDSSS, à travers le PRODESS I et II, met l'accent sur la résolution des problèmes de SR des populations en général, des femmes, des jeunes et des enfants en particulier.

Dans les deux programmes (1998-2002 et 2004-2008), des objectifs sont relatifs à l'accès des jeunes aux services de SR et à la réduction des taux de morbidité et de mortalité maternelle, infantile et juvénile.

2.4.3. Cadre Institutionnel

Le Ministère de la Santé est responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de SR. Dans cette tâche, il développe un partenariat avec plusieurs acteurs.

2.4.4. Résultats/impacts

L'amélioration de la santé de la reproduction a toujours été une préoccupation des pouvoirs publics, en témoignent l'évolution institutionnelle de la structure qui gère cet aspect et certains actes posés par l'Etat :

- création de la Division Santé Familiale en 1980 pour la mise en œuvre de la politique de santé maternelle et infantile et de planification familiale qui est devenue la Division Santé familiale et Communautaire avec l'avènement de l'Initiative de Bamako et l'adoption de la PSSP, avec élargissement des missions à la nutrition et implication de la société civile (ONG et Associations) et enfin Division Santé de la Reproduction avec la création de la Division Nutrition ;
 - intégration du concept SR dans le PRODESS ;
 - élaboration, adoption et diffusion des Politiques, Normes et Procédures en SR ;
 - adoption d'une Loi sur la SR par l'Assemblée Nationale en juin 2003 (textes d'application en cours d'élaboration) ;
- élaboration d'un plan stratégique de la SR 2004-2008.

Les documents de Politiques, Normes et Procédures en Santé de la Reproduction (PNP/SR) décrivent, en détail, les types de services, les conditions minimales acceptables de performance, les qualifications requises exigées pour chaque service offert mais aussi les gestes logiques indispensables pour des services de qualité. L'accent y est mis sur le droit à l'information pour tous et le droit à la qualité des services en y incluant les formations et la recherche.

Les documents de PNP en SR mettent un accent particulier sur l'intégration de la prévention des IST et du VIH/SIDA dans les services de SR.

Les différents programmes spécifiques (programme de périnatalité, programme PCIME etc.) décrivent les actions spécifiques par domaines ciblés.

Toutes ces actions/activités sont parties intégrantes du PRODESS et un paquet minimum d'activités en matière de SR et de SR des jeunes et des adolescents a été défini par niveau.

En matière de résultats, en ce qui concerne la SR, ils sont le plus souvent mitigés par rapport aux objectifs et aux efforts :

- le taux d'utilisation des services est passé de 0,18 NC/hbt/an à 0,21NC/hbt/an sur une prévision de 0,50 NC/hbt/an ;
pour les services préventifs, les taux de couverture sont :
- CPN : 58% en zone urbaine et 48% pour la zone rurale pour une prévision globale de 60% ;
- TPC : 5,7% pour une prévision de 15% ;
- accouchements assistés : taux atteint 40% (dont 84% en milieu urbain et seulement 28% en milieu rural) pour une prévision de 45% ;
- 34 centres de santé de cercle sur 58 existants organisent la référence, mais le taux global de référence/évacuation est inférieur à 1,2% et les Besoins Obstétricaux Non Couverts (BONC) sont estimés à 45% ;
- en ce qui concerne la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile, le niveau des indicateurs entre les deux EDS est toujours préoccupant et même si les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile semblent avoir amorcé une légère baisse, celui de la mortalité maternelle a même augmenté. :

	EDS II	EDSIII	
Mortalité maternelle naissances	577 /100 000 naissances	582/100	000
Mortalité infantile	123‰	113‰	
Mortalité infanto-juvénile	238 ‰	229‰	

2.4.5. Atouts

- existence d'une volonté politique ;
- adoption par le Mali du concept de SR tel que défini par la CIPD ;
- organisation de forums et ateliers à tous les niveaux pour informer et avoir un consensus des différentes parties prenantes ;
- intégration de la SR dans le PMA ;
- définition d'une liste de médicaments essentiels incluant les contraceptifs ;
- disponibilité d'un schéma d'approvisionnement en médicaments essentiels ;
- adoption de l'approche programme ;
- disponibilité des documents de PNP/ SR et leur large diffusion ;
- intérêt manifeste des partenaires et de la société civile ;
- participation communautaire pour tous les aspects de la SR.

2.4.6. Contraintes

- insuffisance des structures ;
- insuffisance du personnel ;

- insuffisance notoire d'information sinon d'éducation des populations face à leurs problèmes de santé en matière de reproduction ;
- faiblesse des revenus des ménages ;
- difficultés de coordination des intervenants dans le domaine de la SR ;
- non-établissement des priorités en SR ;
- persistance des pesanteurs socioculturelles.

2.4.7. Actions à reconduire

- renforcement de l'information, de la communication et de l'éducation des populations ;
- intégration de la prise en charge des différentes composantes de la SR ;
- organisation de la référence / évacuation ;
- renforcement de la qualité des services ;
- amélioration de la coordination des programmes de SR.

2.4.8. Défis

- établissement de priorités en SR ;
- augmentation de la performance dans l'organisation et la prise en charge de la référence/évacuation ;
- augmentation de la couverture en matière de prise en charge des besoins obstétricaux d'urgence à tous les niveaux ;
- définition d'indicateurs pertinents en ce qui concerne l'IEC/CCC en SR ;
- amélioration de la qualité des services ;
- amélioration de l'utilisation des services, (y compris ceux de contraception) ;
- coordination des programmes de SR ;
- amélioration de la connaissance du niveau et des déterminants de la mortalité maternelle.

2.5. Genre, Population et Développement

2.5.1. Situation

L'approche « genre » dans le processus de population et développement implique d'une part, une analyse de « genre », qui permet de comprendre les constructions sociales sur les hommes et les femmes et les relations qu'ils entretiennent et d'autre part, une intervention qui tient compte des besoins et des priorités et qui vise à établir des relations équitables.

La recherche des relations équitables signifie, dans le contexte malien, la promotion de la femme, de l'enfant, des jeunes, de la famille et des personnes âgées et l'implication des hommes dans ce processus. Malgré les avancées enregistrées en la matière, on observe des inégalités dans plusieurs domaines.

Genre et éducation

- faible scolarisation des filles par rapport aux garçons : le taux brut de scolarisation est de 77,9 % chez les garçons et seulement de 56,4 % chez les filles ;
- faible alphabétisation des femmes (15,9%) par rapport aux hommes (32,7 %) en 2001.

Genre et santé

- faible accès des femmes aux services de santé ;
- faible utilisation de la contraception moderne par les femmes (6 % chez les femmes en union et 10 % chez les hommes en union en 2001);
- forte prévalence des IST et du VIH/SIDA chez les femmes (respectivement 24,6 % et 2 % en 2001) comparativement aux hommes (respectivement 6,5 % et 1,3 % en 2001) ;
- taux de mortalité maternelle élevé (582 décès pour cent mille naissances vivantes en 2001) ;
- besoins des enfants/jeunes en matière de santé insatisfaits ;
- faible protection sanitaire et sociale des personnes âgées .

Genre et participation à la vie publique et économique

- faible accès des femmes aux emplois salariés comparativement aux hommes (seulement 2,3 % des femmes sont salariées alors que ce taux est de 11,7 % chez les hommes en 2004) ;
- faible représentativité des femmes dans les instances de décision (05 femmes ministres sur 27 au total, 15 femmes députés sur 147) ;
- forte représentativité des femmes dans le secteur informel ;
- faible insertion sociale et économique des jeunes ayant besoin des mesures spéciales de protection ;
- insuffisance de structures de prise en charge des enfants ayant besoin de mesure de protection sociale.

2.5.2. Orientations du gouvernement

Le Mali a maintes fois affirmé sa volonté politique de faire de la promotion de la femme, de l'enfant, des jeunes, des personnes âgées et de la famille l'une des pierres angulaires de son développement économique et social.

2.5.3. Cadre institutionnel

Les questions de genre sont multisectionnelles, multidimensionnelles et nécessitent une approche intégrée.

Le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) est responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de promotion de la famille, de la femme et de l'enfant. Dans cette tâche, il développe un partenariat avec plusieurs départements, entre autres, le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

2.5.4. Résultats/Impacts

- Commissariat à la Promotion des Femmes créé en 1993 ;
- politique Nationale de Solidarité et Programme Spécial en faveur des personnes âgées adoptés en 1993 ;
- plan d'Action 1996-2000 pour la promotion de la femme adopté en 1996;
- Ministère pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille créé en 1997 ;

- plan National d'Action 2002-2006 de la Femme, de l'Enfant et de la Famille adopté en 2002 ;
- plan d'Action pour les jeunes 2002-2006 adopté en 2002 ;
- image de la femme dans la société malienne améliorée ;
- accessibilité de la femme aux services sociaux de base renforcée ;
- droits de la femme mis en application et renforcés ;
- rôle de la femme renforcé et sa contribution au développement économique de la société valorisée à travers la prise en compte de sa production tant au niveau de la famille que de la communauté ;
- analphabétisme de la femme réduit ;
- taux de scolarisation de la petite fille amélioré ;
- participation de la femme à la vie publique promue à travers le soutien à l'émergence et au renforcement de la société civile féminine ;
- activités d'IEC/CCC sur l'importance du rôle de la femme, la promotion de l'égalité et de l'équité entre homme et femme, les droits et devoirs de la femme et de l'enfant, le dialogue au sein de la famille, etc. développées ;
- femmes entrepreneurs appuyées pour développement et la mobilisation de l'épargne crédit ;
- code des personnes et de la famille élaboré ;
- insertion sociale et économique des jeunes ayant besoin de mesures spéciales de protection améliorée ;
- carnet de santé pour personnes âgées institué afin d'assurer à chacun d'eux un meilleur suivi médical ;
- décret 95-368/P-RM du 13 octobre 1995 qui accorde la gratuité des consultations médicales pour les personnes âgées et le demi-tarif pour toutes les autres prestations dans les structures de diagnostics, de soins et d'hospitalisation de l'Etat signé ;
- les personnes les plus âgées recensées dans chacune des régions et des mesures de protection sociale et sanitaire spécifiques en leur faveur identifiées ;
- fonction socialisante de la famille renforcée.

2.5.5. Atouts

- volonté politique affirmée du gouvernement ;
- existence du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- disposition des structures à appliquer l'approche genre ;
- existence d'une société civile féminine dynamique.

2.5.6. Contraintes

- persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- analphabétisme de la majorité des femmes ;
- évolution lente du statut social de la femme et de la fille ;
- faible représentation des femmes dans les instances de décision

2.5.7. Actions à reconduire

- renforcement de l'alphabétisation de la femme et de la scolarisation de la petite fille ;
- poursuite de la sensibilisation sur les droits humains ;
- plaidoyer pour l'adoption du code de la famille ;

- renforcement de l'éducation, de la formation permanente et de la promotion des jeunes ;
- poursuite de la promotion des personnes âgées ;
- renforcement de la représentation des femmes dans les instances de décision.

2.5.8. Défis

- renforcer l'égalité et l'équité homme/femme ;
- généraliser le système de protection sociale à toutes les personnes âgées ;
- élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan d'action en faveur des personnes âgées.

2.6. Education

2.6.1. Situation

Le système éducatif malien se caractérise, au niveau de l'éducation de base par : un déséquilibre entre l'offre et la demande sociale d'éducation :

- le taux brut de scolarisation, au premier cycle du fondamental, était de 32,8% en 1993 (40,80% pour les garçons contre 24,70% pour les filles); il était de 67% en 2003 (77,9% pour les garçons contre 56,4 pour les filles);
- s'agissant des disparités, les écarts entre les régions sont considérables ; Bamako 138% en 2000 (153,10% pour les garçons contre 125% pour les filles) ; Kida, 36% (28% pour les filles) ;
- forts taux de redoublement et d'abandon (respectivement 18% et 5% au premier cycle ; 17% et 14% au second cycle) ;
- un développement faible de l'alphabétisation : 24% en 2003
- un développement timide des Centres d'Education pour le Développement (CED) : 652 CED en 2002 contre 642 en 2001 ;
- une faible capacité de suivi des activités d'éducation non formelle par les services compétents ;
- une formation professionnelle et technique qui ne répond pas suffisamment aux besoins de l'économie et qui ne constitue pas un facteur dynamique d'accès à l'emploi.

2.6.2. Orientations du Gouvernement

Le principal objectif de la politique de l'éducation est de restructurer le système éducatif en améliorant l'accessibilité à l'éducation ; la qualité de l'enseignement pour tous les niveaux ; la capacité de gestion du système et en développant les possibilités d'alphabétisation.

2.6.3. Cadre institutionnel

Le Ministère de l'Education Nationale assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation et d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel et supérieur. En liaison avec les communautés et d'autres ministères qui interviennent dans le domaine de la formation, il conçoit et met en œuvre la politique d'alphabétisation et d'éducation.

2.6.4. Résultats/impacts

Dans la première phase du PISE (2001-2004), les activités et résultats suivants ont été acquis :

Santé scolaire et nutrition

- mise en place d'une équipe de santé scolaire ;
- élaboration d'une politique et d'un plan d'action de santé scolaire ;
- mise en œuvre d'un programme de déparasitage dans les écoles tests ;
- des programmes de santé hygiène nutrition, VIH/SIDA ont été intégrés dans le curriculum de l'enseignement fondamental niveau 1 et niveau 2 ;
- existence d'une collaboration entre les Ministères de la Santé et de l'Education.

L'éducation non formelle

- augmentation des centres d'Education pour le Développement (CED), 700 en 2003 ;
- existence d'un Document Cadre de politique de l'Education Non formelle ;
- dynamisation du partenariat ;
- harmonisation des modules de post-alphabétisation ;
- développement et mise en œuvre de la stratégie du faire- faire ;
- recyclage des éducateurs des centres ayant fonctionné en 2002.

Education à la vie familiale

- 30 cadres du CNRENF et 118 enseignants ont été formés à la Méthodologie de l'EvF/ EmP en 2000/2001 ;
- des curricula d'EvF/EmP ont été élaborés pour le premier cycle, le second cycle fondamental, l'enseignement secondaire général, l'enseignement normal ;
- des matériels d'enseignement ont été élaborés (livre de référence, guide pédagogique, recueil de fiches pédagogiques...) ;
- large audience de l'EvF/EmP auprès des enseignants, des autorités politiques et administratives, des élèves et étudiants.

Accès et scolarisation

- augmentation du taux brut de scolarisation (58,1% en 2000 contre 70% en 2004) notamment celui des filles (47,6% en 2000 à 58% en 2004) ;
- augmentation du nombre d'écoles : 7922 en 2002-2003 à 8714 en 2003- 2004 ;
- construction et réhabilitation des classes, des IFM, des CAP et AE ;
- Recrutement de 2000 enseignants contractuels par les collectivités en 2003-2004 ;
- l'effectif du personnel enseignant dans les deux cycles du fondamental est passé de 29 364 en 2002-2003 à 36 064 en 2003-2004.

Genre et éducation

- accès d'un plus grand nombre de filles à l'éducation tant au niveau formel que non formel ;
- élimination des stéréotypes sexistes dans les contenus d'enseignement/ apprentissage ;
- augmentation du pourcentage d'élèves maîtres filles dans les IFM ;
- augmentation du pourcentage de femmes dans la fonction enseignante.

2.6.5. Atouts

- augmentation continue des capacités d'accueil ;
- existence d'un document Cadre de Politique de l'Education Non formelle ;
- existence d'un partenariat ;
- existence de cantines scolaires dans les zones défavorisées ;

- mise en œuvre du Programme d'Investissements Sectoriel de l'Éducation (PISE) ;
- forte implication de la communauté dans la gestion de l'école.

2.6.6. Contraintes

- retard dans la mise en œuvre du PRODEC ;
- difficultés de mobilisation des ressources financières ;
- faible développement des secteurs privés et communautaires.

2.6.7. Actions à reconduire

- renforcement de la scolarisation en général et celle des filles en particulier ;
- généralisation de l'EVF/FMP dans les systèmes formel et non formel ;
- consolidation des acquis dans le sens de la généralisation de l'enseignement primaire ;
- amélioration de la gestion du système éducatif.

2.6.8. Défis

- la scolarisation universelle d'ici l'an 2015 ;
- la décentralisation de la gestion du système éducatif ;
- l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif.

2.7. Environnement

2.7.1. Situation

Fays sahélien, le Mali est confronté à un processus de désertification et à une forte dégradation de ses ressources naturelles ainsi qu'à de nombreux problèmes environnementaux tant en milieu rural, urbain que dans le secteur industriel. La situation environnementale est caractérisée par :

- un développement non contrôlé de l'habitat et le non-respect des Schémas et Plans Directeurs d'Urbanisme ;
- un déficit notoire d'équipements publics en matière d'assainissement. La proportion des ménages raccordés au réseau public d'eau potable est de 12% environ. Le tout-à-l'égout concerne moins de 1,5% de la population; 32% seulement utilisent des fosses septiques et 66,5% des latrines. Moins d'1/4 des établissements scolaires disposent de fosses septiques et 50% de latrines.
- la prolifération des déchets ménagers et dépotoirs anarchiques. En l'absence d'un système organisé de collecte et de traitement, ceux-ci s'amoncellent anarchiquement ;
- les nuisances causées par l'accumulation des déchets ménagers ;
- la prolifération des moustiques, rats, souris, mouches, cafards, vecteurs de nombreuses maladies ;
- l'encombrement par les déchets des collecteurs d'eau de pluie ;
- la combustion incontrôlée et incomplète des particules solides, dioxyde de soufre, oxyde d'azote, hydrocarbures et autres gaz nuisibles à la santé ;
- la pollution artisanale et industrielle ;

- la pollution des eaux souterraines et de surface: on estime que 55% de la population de Bamako utilise des puits pour s'approvisionner en eau. Ces puits sont souvent mal conçus et situés près des latrines et des égouts ;
- la dégradation du couvert végétal due à plusieurs actions anthropiques ;
- la dégradation des conditions de vie des populations sous l'effet des quantités croissantes d'engrais et de pesticides utilisées pour les cultures ;
- l'ensablement des cours d'eau plus particulièrement le fleuve Niger ;
- la perte en terres de culture du fait de la création de mines à ciel ouvert ;
- une pollution chimique importante due à l'accumulation continue de produits toxiques ;
- la perte de la diversité biologique.

Ces problèmes d'origines diverses sont à la base de la destruction du couvert végétal, de la perte de la diversité biologique et de la dégradation du cadre de vie des populations. Ils constituent un risque accru de maladies par intoxication ou maladies respiratoires des hommes et du bétail.

2.7.2. Orientation du gouvernement

L'objectif du gouvernement en matière de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement est de "garantir un environnement sain et le développement durable, par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en oeuvre des politiques, programmes et activités de développement, par la responsabilisation de tous les acteurs".

2.7.3. Cadre institutionnel

Le Ministère en charge de l'Environnement, le Comité interministériel, le Comité Consultatif et le Secrétariat Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales, chacun dans son domaine, sont chargés de la gestion des questions environnementales.

2.7.4. Résultats/impacts

Les divers programmes et projets mis en oeuvre ces dernières années ont permis de mettre au point un certain nombre de paquets techniques et de mieux asseoir la gestion des ressources naturelles avec la participation active des populations. Ces acquis portent plus particulièrement sur les domaines suivants:

- défense et restauration des sols : de nombreux efforts de mise au point et de diffusion de techniques de défense et restauration des sols/conservation des eaux et du sol (DRS/CES) ont été réalisés au niveau des terroirs villageois et de certains bassins versants dans plusieurs régions du Mali ;
- reboisement et aménagement participatif des forêts : environ 15 000 ha de reboisement ont été réalisés ;
- loi N°95-004 du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières et ses textes d'application adoptés;
- techniques et technologies en matière d'agro-foresterie mis au point;
- fixation des dunes et lutte contre l'ensablement : au moins 4.000 hectares⁴ de dunes fixées ;
- gestion des ressources en eau : 3.000 puits modernes, 11.000 forages positifs, 19 villages équipés en adduction d'eau, 200 petits barrages avec périmètres irrigués et 3 grands barrages ont été réalisés ;

⁴ Source analyse de situation PNAE

- éducation environnementale : les cours sur la protection de la faune et de la flore et la mise en oeuvre de petits projets notamment de reboisement scolaire ont été introduits dans les programmes scolaires ;
- élevage et pastoralisme : aménagements de parcours et/ou des abords de mares, la réhabilitation de bourgoutières, la construction de puits pastoraux, l'aménagement de périmètres gérés par les agro-éleveurs (Kayes Nord, Nara Est) ;
- environnement urbain : élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de plusieurs villes (plus de 5.000 habitants).
- Loi N°01020 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et nuisances et ses textes d'application adoptés ;
- nouvelle législation relative à la protection de la faune sauvage et de son habitat (Loi N° 95-031 du 20 mars 1995) organisant la protection, la gestion et l'exploitation de la faune sauvage et de son habitat adoptée ; Le régime juridique de protection des ressources en eau a été institué par la Loi N° 90-17/AN-RM du 27 février 1990 dont l'objet est d'assurer la protection, l'utilisation, le développement et la conservation des ressources en eau ;
- Dispositions du code des Investissements adoptées (Loi n° 91-048 du 26 février 1991 et décret d'application N°95-423/PRM du 6 décembre 1995) faisant obligation aux entrepreneurs de respecter la loi sur l'environnement ;
- création du ministère de l'environnement ;
- loi soumettant le secteur minier et les activités minières à autorisation avec obligation d'Etude d'Impact Environnemental (l'ordonnance N° 91-065/CTSP du 19 septembre 1991 et de ses textes d'application N° 91-227/PM-RM du 19 septembre 1991) adoptés ;
- loi N°95-032 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture et ses textes d'application adoptés ;
- Loi N° 02 006 du 31 janvier 2002 portant Code de l'Eau et ses textes d'application adoptés ;
- Ordonnance N° 99 – 032 /P-RM du 19 août 1999 portant Code minier en République du Mali et ses décrets d'application adoptés.

2.7.5. Atouts

- existence d'une Politique d'intégration régionale en matière d'environnement ;
- existence d'une Politique nationale de communication pour le développement ;
- existence d'une Politique nationale de protection de l'environnement ;
- existence de structures chargées de la gestion de l'environnement ;
- mise en oeuvre de la décentralisation ;
- existence de l'éducation environnementale dans les écoles ;
- existence des GIE pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers ;
- ratification et mise en oeuvre de plusieurs conventions internationales dont :
 - Convention de Ramsar relative à la conservation des zones humides d'importance internationale comme habitat des oiseaux d'eau signée en juillet 1985 et ratifiée en septembre 1987 ;
 - Convention pour la protection de la Couche d'Ozone adoptée en mars 1985 et ratifiée en octobre 1994 ;
 - Convention de Bamako sur les déchets dangereux adoptée le 30 janvier 1991 et ratifiée le 21 février 1996 ;
 - Convention sur les changements climatiques adoptée le 9 mai 1992, signée le 22 septembre 1992 et ratifiée le 31 octobre 1995 ;
 - Convention sur la biodiversité adoptée le 5 juin 1992, signée le 22 septembre 1993 et ratifiée le 29 septembre 1995 ;

- Convention relative à la préservation de la faune, de la flore dans leur habitat naturel adoptée le 8 novembre 1993 ;
- Convention sur la lutte contre la désertification adoptée le 17 juin 1994, signée le 15 octobre 1994 et ratifiée le 31 décembre 1995 ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction signée le 18 juillet 1994 et ratifiée en 1994 ;
- Convention de Bonn relative à la protection des espèces migratrices ratifiée le 4 novembre 1994.

2.7.6. Contraintes

- Difficultés dans l'application des textes en matière de protection de l'environnement dues à leur multiplicité et à leur incohérence et leur méconnaissance par les acteurs concernés ;
- insuffisance de coordination efficace pour la gestion des questions d'environnement ;
- faible participation des populations ;
- chevauchement des prérogatives des structures techniques ;
- insuffisance de mesures préventives de protection de l'environnement ;
- insuffisance et/ou inexistence de normes de rejets des effluents industriels et artisanaux dans les milieux récepteurs ;
- absence de traitement des effluents industriels et artisanaux ;
- absence de transfert de gestion matérielle des ressources naturelles aux collectivités territoriales ;
- insuffisance des ressources financières ;
- persistance de conditions climatiques défavorables ;
- insuffisance de capitalisation et faible diffusion des expériences positives ;
- très forte pression démographique.

2.7.7. Actions à reconduire

- défense et restauration des sols ;
- reboisement et aménagement participatifs des forêts ;
- fixation des dunes ;
- gestion des ressources en eau ;
- éducation environnementale dans les écoles ;
- sensibilisation des populations sur les problèmes environnementaux ;
- aménagements de parcours et/ou des abords de mares ;
- réhabilitation de bourgoutières ;
- construction de puits pastoraux ;
- aménagement de périmètres ;
- lutte contre l'ensablement des cours d'eau ;
- lutte contre la jacinthe d'eau du fleuve Niger ;
- élaboration et mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU) de toutes les villes de plus de 5.000 habitants ;
- information, éducation et sensibilisation des population sur la gestion de l'environnement ;
- aménagement des berges du fleuve Niger au niveau des villes ;
- etc.

2.7.8. Défis

- renforcer l'implication des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'actions en matière de protection/gestion de l'environnement ;
- développer des techniques et technologies appropriées pour la protection de l'environnement ;
- mettre en place un système de gestion des données sur les ressources de l'environnement ;
- améliorer les connaissances des données sur l'environnement.

2.8. IEC/CCC et Formation en matière de Population et Développement

2.8.1. Situation

- la quasi-totalité des programmes de Population et Développement contiennent un volet IEC ;
- des problèmes de conception demeurent dans les stratégies sectorielles de communication ;
- les changements de comportement escomptés ne sont pas apparus chez les populations malgré les efforts d'Information d'Education et de Communication ;
- l'engagement des décideurs en faveur de la promotion de la Politique Nationale de Population demeure faible nonobstant les activités de plaidoyer ;
- l'insuffisance de formation est apparue en formulation, suivi - évaluation de politiques, programmes, projets de population et développement, en management et gestion des programmes, projets de population et développement ;
- les besoins en IEC/CCC et en formation sont immenses et peu ou pas satisfaits ;
- l'inexistence d'une filière « communication pour le développement » à l'Université de Bamako
- adoption de la Politique Nationale de Communication (PNCD).

2.8.2. Orientations du Gouvernement

Il existe quelques orientations du Gouvernement en matière de formation et d'IEC/CCC :

- l'accompagnement de la prise de décision et de l'action de développement par l'éducation, la formation et le partage du savoir et du savoir-faire ;
- l'accès de l'Administration et des populations aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- la promotion du dialogue, de la concertation, de la réflexion et de la participation des populations à l'analyse des situations, à la prise de décision, à la planification, à la gestion du développement et à la mobilisation sociale ;
- la volonté d'assurer une grande communication autour des options et objectifs du Gouvernement ;
- analyse de la situation nationale globale en matière de communication pour le développement au double plan des expériences antérieures positives et négatives et des tentatives de mise en œuvre de la PNCD par la commission de la communication pour le développement ou d'autres structures (nationales et celles des partenaires du Mali), en faisant ressortir les contraintes d'ordre institutionnel, réglementaire, et/ou celles liées à la disponibilité des ressources (humaines, matérielles et financières) ;
- l'élaboration d'une politique nationale de communication pour le développement en 1993, dont les principes généraux sont :

- instaurer un climat de confiance entre le Gouvernement et ses partenaires (internes et externes) en vue d'une action concertée pour le traitement des grandes questions nationales ;
- instaurer un cadre au sein duquel, tous les acteurs du développement ont la possibilité de privilégier le dialogue, le dialogue, la concertation, la transparence et l'équité ;
- servir d'outil de mise en œuvre de la politique de décentralisation ;
- intégrer et valoriser la culture et les aspirations des populations maliennes ;
- servir de cadre de référence et d'orientation évolutive et flexible pour tous les partenaires nationaux et les intervenants extérieurs.

2.8.3. Cadre institutionnel

Le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies a en charge la mise en œuvre de la politique de communication. Il développe un partenariat avec l'URTEL. D'autres structures sont impliquées dans le processus de formation en communication/IEC telles que le CESP, le CNECS et des ONG nationales et internationales. L'Etat a confié la formation des professionnels de la presse à une structure associative dénommée la Maison de la Presse. De même, pour mieux asseoir la responsabilité des médias, l'Observatoire pour la Déontologie et l'Ethique de la Presse a vu le jour. Egalement, le Centre des Services de Production Audiovisuelles (CESPA) a pour mission, entre autres, la formation en communication pour le développement aux plans national et régional.

2.8.4. Résultats/impacts

- La couverture TV/FM de Sikasso, Kayes et Ségou a été réalisée ;
- Augmentation du taux de couverture démographique pour la télévision (25% en 1992, 71% en 2001 et 96% en 2002) ;
- Le Programme National de Vulgarisation Agricole, la Compagnie Malienne de Développement Textiles, le Programme de Développement de l'Aviculture au Mali, la Banque Nationale de Développement Agricole, le Programme National de Lutte contre le SIDA, la Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles, les Journées Nationales de Vaccination ont bénéficié d'un appui en information et sensibilisation des populations ;
- La formation paysanne à l'aide de la vidéo, stratégie de communication utilisée par le CESP a permis la formation de plus de 20 000 paysans dans plusieurs domaines entre autres la maîtrise des cultures agricoles, des pratiques bancaires, des problèmes de santé et environnementaux
- La production et la diffusion de plusieurs outils de communication.

2.8.5. Atouts

- existence des politiques et programmes à composante IEC : décentralisation, PRODEC, PDDSS/PRODESS, PRODEJ, PNAE/ERP, PNAE, promotion de la femme, de l'enfant et des personnes âgées ;
- libéralisation des ondes : cent quarante radios privées et deux sociétés privées de TV ;
- existence de (08) radios rurales communautaires ;
- existence d'une quarantaine de titres de presse privée paraissant en langue française ;
- édition de trois (3) titres mensuels de presse communautaire Kibaru (bamanan), Kabaaru (peul) et Xibaaré (Soninké), outils d'appui à l'information et à la post-alphabétisation (appui du projet « Médias et éducation de base » initié par l'UNESCO) ;
- existence d'un programme communautaire de marché d'images dans l'espace UEMOA ;

- création du site AMAP et sa mise en ligne sur Internet ;
- existence d'un plan Directeur de Développement de l'ORTM qui planifie les moyens humains matériels et financiers sur une période de vingt ans (1994-2014) ;
- existence d'émissions de sensibilisation et d'information ;
- existence de programmes à la Direction de la radio rurale du Mali permettant aux communautés rurales d'identifier leurs problèmes grâce à un mécanisme de communication interactif ;
- existence de compétences en population et développement avec une expertise en Genre ;
- commémoration annuelle de la Journée Mondiale de la Population ;
- existence du Centre des Services de Production Audiovisuelle (CESPA), structure de formation des formateurs et de formation paysanne ;
- formation de cadres en élaboration, suivi et évaluation des projets et programmes de Population ou à composante Population ;
- création de l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication en lieu et place de la Mission de l'informatique et des Nouvelles Technologies.

2.8.6. Contraintes

- l'insuffisance de ressources financières allouées aux activités de communication et de formation ;
- l'insuffisance du nombre et du profil peu diversifié des spécialistes qualifiés en population et développement à même de former sur place des formateurs et au besoin une masse critique de cadres et autres agents de développement
- la sous utilisation des moyens de communication autres que ceux de masse ;
- l'insuffisance d'exploitation des réseaux de professionnels de la communication en population et développement ;
- l'absence d'une approche intersectorielle des activités IEC ;
- l'absence de structure servant de cadre adéquat pour la coordination et l'évaluation des activités IEC ainsi que pour la recherche du financement ;
- l'inexistence d'une filière Communication pour le Développement à la FLASH de l'Université de Bamako ;
- l'existence et la persistance de pesanteurs socioculturelles liées à la compréhension et à la résolution des problèmes majeurs de population et développement ;
- l'absence d'une Stratégie Nationale de Communication globale et intégrée en matière de Population et Développement ;
- la non-couverture TV/FM de l'ensemble du territoire du Mali ;
- difficultés d'opérationnalisation de la PNCD
- la faible structuration du marché de la communication.

2.8.7. Actions à reconduire

- réalisation d'une étude sur les supports et le contenu des messages utilisés pour la sensibilisation des communautés rurales en matière de population et développement ;
- réactualisation du répertoire des compétences en population et développement ;
- la célébration de la JMP ;
- campagne de sensibilisation pour la scolarisation massive de la petite fille ;
- campagne de sensibilisation pour l'alphabétisation de la femme ;
- campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes ;

- campagne de sensibilisation pour la protection contre le VIH/SIDA ;
- campagne de sensibilisation pour la Planification Familiale ;
- campagne de sensibilisation pour l'assainissement et la protection de l'environnement ;
- plaider pour la prise en charge des personnes âgées ;
- plaider pour la prise en charge des personnes handicapées ;
- plaider pour la prise en charge des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA ;
- plaider pour la promotion socio-économique et culturelle des femmes, des adolescents et des jeunes ;
- intensification de la formation des spécialistes en population de niveau universitaire ;
- extension de la couverture TV/FM de Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

2.8.8. Défis

- harmoniser les supports et le contenu des messages de sensibilisation en Population et Développement en tenant compte de l'approche genre ;
- adopter une politique de communication en Population et Développement révisée ;
- mettre en place une coordination des activités d'IEC/CCC en Population et Développement ;
- assurer la couverture TV/FM de l'ensemble du territoire ;
- lever progressivement les contraintes/pesanteurs socioculturelles à travers des campagnes d'IEC/CCC ;
- rendre accessibles et favoriser l'utilisation des TIC par le plus grand nombre des populations.

**OBJECTIFS DU PROGRAMME
PRIORITAIRE D'INVESTISSEMENTS
EN MATIERE DE POPULATION
2004-2008**

3.1. Rappel des objectifs de la PNP

3.1.1. Objectif général I : Contribuer à l'augmentation des niveaux de scolarisation et d'alphabétisation particulièrement chez la petite fille et la femme.

I.1 Augmenter le taux brut de scolarisation de 66,00% en 2001 à 100% d'ici à 2025

I.2 Augmenter le taux d'alphabétisation de 35% en 2001 à 90% d'ici à 2025⁵.

3.1.2. Objectif général II : Contribuer à la réduction des mortalités maternelle et infanto-juvénile et à l'amélioration de l'état de santé des populations en particulier en matière de Santé de la Reproduction.

II.1. Réduire de 50 % le taux de prévalence des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de 1,7 % en 2001 à 0,5 % d'ici à 2025 le taux de prévalence du VIH/SIDA.

II.2. Réduire le taux de mortalité maternelle de 582 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2001 à 291 décès pour 100.000 naissances vivantes d'ici à 2025.

II.3. Réduire le taux de mortalité infantile de 113‰ en 2001 à 50‰ d'ici à 2025 et le taux de mortalité juvénile de 128,3‰ en 2001 à 65‰ d'ici à 2025.

II.4. Réduire le taux de malnutrition protéino-énergétique chez les enfants de moins de 5 ans de 2,34 % en 1999 à 1,40 % d'ici à 2025.

II.5. Augmenter le taux de fréquentation des services de Santé de Base (en particulier de la Santé de la Reproduction) de 0,17 cas par habitant en 2001 à 1 cas par habitant d'ici à 2025.

3.1.3. Objectif Général III : Contribuer à la maîtrise progressive de la fécondité.

III.1. Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne de 8,2 % en 2001 à 30 % d'ici à 2025.

III.2. Promouvoir le relèvement de l'âge au premier mariage de la jeune fille à 18 ans.

3.1.4. Objectif Général IV : Contribuer au renforcement de l'équité du Genre, des droits de la femme, de l'enfant et des jeunes ainsi que de la promotion des personnes âgées.

IV.1. Promouvoir les droits de la Femme, de l'Enfant et des jeunes.

IV.2. Améliorer les connaissances en Population, Genre et Développement.

IV.3. Promouvoir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes âgées dans les politiques et programmes sectoriels.

3.1.5. Objectif Général V : Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de

⁵ les taux de scolarisation et d'alphabétisation en 2001 seraient respectivement de 57% et de 23% selon la DNSI

planification et de gestion de la politique et des programmes de Population.

V.1. Renforcer le cadre institutionnel de la Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (CENACOPP).

V.2. Renforcer les structures de planification et de gestion de la politique et des programmes de Population en ressources humaines, matérielles et financières.

V.3. Renforcer la collaboration entre les structures dans le cadre de la coordination des projets et programmes de Population.

3.1.6. Objectif Général VI : Contribuer à la décentralisation de la coordination et de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population.

VI.1. Rendre opérationnelles les structures régionales de coordination des programmes de Population.

VI.2. Promouvoir l'élaboration et l'exécution par chaque région de son programme de Population.

3.1.7. Objectif Général VII : Contribuer à la distribution spatiale équilibrée de la population.

VII.1. Promouvoir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

VII.2. Maîtriser l'évolution de l'urbanisation.

3.1.8. Objectif Général VIII : Contribuer à la prise en compte de la migration internationale dans les stratégies de développement.

VIII.1. Promouvoir la mise en place d'une banque de données socio-démographiques sur les Maliens de l'extérieur.

VIII.2. Promouvoir la réinsertion socio-économique des migrants de retour.

3.1.9. Objectif Général IX : Contribuer à la promotion d'un équilibre entre la population et l'environnement.

IX.1. Améliorer la perception des interrelations entre la population et l'environnement.

IX.2. Promouvoir l'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires.

3.1.10. Objectif Général X : Susciter l'adhésion des populations, l'engagement des décideurs et des partenaires aux objectifs de la Politique Nationale de Population.

X.1. Promouvoir la mobilisation sociale autour des objectifs de la Politique Nationale de Population.

X.2. Promouvoir l'engagement des décideurs et des partenaires au développement en faveur des objectifs de la Politique Nationale de Population.

3.2. Objectifs Généraux du PPIP 2004-2008

Les objectifs de la Politique Nationale de la Population ont été priorisés en vue de déterminer ce que le deuxième PPIP pourrait réaliser en conformité avec les orientations du CSLP et des programmes sectoriels. Cette opération a été faite dans le souci de maximiser l'apport du domaine de Population dans l'effort de réduction de la pauvreté.

3.2.1. En matière d'Education

3.2.1.1. Objectif général I/1 : Contribuer à augmenter le taux brut de scolarisation de 67% en 2003 à 85% d'ici à 2008.

3.2.1.2. Objectif général I/2 : Contribuer à augmenter le taux d'alphabétisation générale de 24 %⁶ en 2003 à 40% d'ici à 2008.

Contribuer à augmenter le taux de réussite de l'alphabétisation fonctionnelle de 45% en 2001 à 60 % d'ici à 2008

3.2.2. En matière de Santé de la Reproduction

3.2.2.1. Objectif général II/1 : Réduire de 25 % en 2001 à 15% en 2008 le taux de prévalence des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de 1,7 % en 2001 à 1 % en 2008 le taux de prévalence du VIH/SIDA.

3.2.2.2. Objectif général II/2 : Réduire le taux de mortalité maternelle de 582 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2001 à 524 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2008.

3.2.2.3. Objectif général II/2 : Réduire le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité infanto-juvénile respectivement de 113 ‰ et de 229 ‰ en 2001 à 100 ‰ et 210‰ d'ici à 2008.

3.2.2.4. Objectif général II/2 : Réduire le taux de malnutrition protéino-énergétique chez les enfants de moins de 5 ans de 2,34 % en 1999 à 1,65 % en 2008.

3.2.3.5. Objectif général II/2 : Augmenter le taux de fréquentation des services de Santé de Base (en particulier de la Santé de la Reproduction) de 0,17 cas par habitant en 2001 à 0,25 cas par habitant d'ici à 2008.

3.2.3.6. Objectif général II/2 : Augmenter le taux de prévalence contraceptive de 8,2% en 2001 à 10% d'ici à 2008.

Tous ces objectifs sont pris en compte dans le PRODESS II. Cependant en fonctions des défis, des Actions et Investissements Prioritaires (AIP) seront élaborées.

3.2.3. En matière de Genre Population et Développement

3.2.3.1 Objectif général II/1 : Promouvoir les droits de la Femme, de l'Enfant et des jeunes.

3.2.3.2 Objectif général III/2 : Promouvoir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes âgées dans les politiques et programmes sectoriels.

⁶ le taux utilisé dans le CSLP est celui de la réussite d'alphabétisation fonctionnelle, alors que celui-ci est le taux d'alphabétisation générale

3.2.4. En matière de gestion de la mise en œuvre de la PNP

- 3.2.4.1. Objectif général IV/1 : Rendre opérationnelles les structures de planification et de gestion de la politique et des programmes de Population.
- 3.2.4.2. Objectif général IV/2 : Renforcer la collaboration entre les structures de coordination des projets et programmes de Population.

3.2.5. En matière de migration et de redistribution spatiale de la population

- 3.2.5.1. Objectif général V/1 : Promouvoir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.
- 3.2.4.2. Objectif général V/2 : Maîtriser l'évolution de l'urbanisation.
- 3.2.5.2. Objectif général V/3 : Promouvoir la réinsertion socio-économique des migrants de retour.
- 3.2.5.4. Objectif général V/4 : Promouvoir la mise en place d'une banque de données démographiques et socio-économiques sur les Maliens de l'extérieur

3.2.6. En matière d'Environnement

- 3.2.6.1. Objectif général VI/1 : Améliorer la perception des interrelations Population-Environnement.
- 3.2.6.2. Objectif général VI/2 : Promouvoir l'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires.

3.2.7. En matière d'IEC/CCC et formation en Population et Développement

- 3.2.7.1. Objectif général VII/1 : Promouvoir la mobilisation sociale autour des objectifs de la Politique Nationale de Population.
- 3.2.7.2. Objectif général VII/2 : Promouvoir l'engagement des décideurs et des partenaires au développement en faveur des objectifs de la Politique Nationale de Population.

**LES SOUS-PROGRAMMES DU
PROGRAMME PRIORITAIRE
INVESTISSEMENTS EN MATIERE
DE POPULATION**

4.1. SOUS PROGRAMME EDUCATION

Objectif général 1 de la PNP : *Contribuer à l'augmentation des niveaux de scolarisation et d'alphabétisation particulièrement chez la petite fille et la femme.*

Objectifs LI du PPIP : Augmenter le taux brut de scolarisation de 67,00% en 2003 à 85% d'ici à 2008.

AIP.1.1. Intensification des campagnes d'IEC/CCC à l'endroit des populations cibles pour la promotion de la scolarisation des filles.

Objectif opérationnel 1.1.1: Mener des études sur la sous-scolarisation en général et celle de la petite fille en particulier.

Produits attendus

Les causes de la sous scolarisation sont connues.

Indicateurs de performance

Les rapports d'études et recherches.

Objectif opérationnel 1.1.2: organiser des séances d'IEC/CCC pour la scolarisation en général et celle de la petite fille en particulier.

Produits attendus

- les messages et supports sont élaborés ;
- des séances d'IEC/CCC sur la scolarisation sont organisées.

Indicateurs de performance

- le taux brut de scolarisation tous sexes confondus ;
- le taux brut de scolarisation de la petite fille ;
- le nombre de séances d'IEC/CCC tenues.

AIP 1.2. : Renforcement des actions de plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion en faveur de la scolarisation et spécifiquement celle de la petite fille.

Objectif opérationnel 1.2.1 : Accroître la part du budget de l'Education nationale dans le budget National.

Produits attendus

- augmentation du budget alloué à l'éducation ;
- accroissement du nombre d'infrastructures et de l'effectif du personnel enseignant.

Indicateurs de performance 1

- le taux brut de scolarisation tous sexes confondus ;
- le taux brut de scolarisation de la petite fille ;
- la part du budget de l'Education dans le budget National.

**Objectifs I/2. du PPIP : Augmenter le taux d'alphabétisation générale de 24% en 2003 à 40 % d'ici à 2008 ;
Augmenter le taux de réussite de l'alphabétisation fonctionnelle de 45% en 2001 à 60 % d'ici à 2008**

AIP 2.1: Intensification des campagnes d'IEC/CCC pour l'alphabétisation à l'endroit des populations cibles.

Objectif opérationnel 2.1.1 : Mener des études sur l'analphabétisme en général et en particulier celui de la femme.

Produits attendus

les informations sur l'analphabétisme sont disponibles.

Indicateurs de performance

nombre des études et recherches.

Objectif opérationnel 2.1.2 : Organiser des séances d'IEC/CCC pour la promotion de l'alphabétisation des populations.

Produits attendus

- des messages et supports sont élaborés ;
- le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes a augmenté ;
- le taux d'alphabétisation fonctionnelle a augmenté.

Indicateurs de performance

- le taux d'alphabétisation ;
- effectif de population touchée ;
- proportion d'adultes ayant bénéficié de l'alphabétisation fonctionnelle.

AIP 2.2 : Renforcement des actions de plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion en faveur de l'alphabétisation des femmes et des hommes.

Objectif opérationnel 2.2.1 : Accroître les ressources allouées à l'éducation pour l'alphabétisation.

Produits attendus

- le budget alloué à l'alphabétisation a augmenté ;
- le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes a été amélioré ;
- la gestion des programmes et projets d'alphabétisation a été renforcée ;
- les leaders d'opinion sont informés.

Indicateurs de performance

- le taux d'alphabétisation tous sexes confondus ;
- proportion du budget de l'éducation alloué à l'alphabétisation.

AIP 2.3 : Contribution à la décentralisation de la gestion du système éducatif.

Objectif immédiat 2.3.1 : Rapprocher l'administration de l'école des populations cibles

Produits attendus

- de nouvelles académies sont créées ;
- de nouveaux Centres d'Animation Pédagogique (CAP) sont créés.

Indicateurs de performance

- nombre d'académies ;
- nombre de CAP.

Objectif opérationnel 2.3.2 : Renforcer la participation des collectivités à la gestion de l'école.

Produits attendus

plus grande implication des communautés dans la gestion de l'école

Indicateurs de performance

nombre de Comités de gestion mis en place et fonctionnel.

4.2. SOUS –PROGRAMME SANTE DE LA REPRODUCTION

Objectif général II de la PNP : Contribuer à la réduction des mortalités maternelle et infantile-juvénile et à l'amélioration de l'état de santé des populations en particulier en matière de Santé de la Reproduction.

AIP II.1: Etablissement de priorités en SR

Objectif opérationnel II.1.1 : Fixer des objectifs prioritaires à atteindre par zones selon les problèmes de SR identifiés.

Produits attendus

- résolution dans un délai fixé, du (des) problèmes (s) prioritaire(s) pour chaque zone ;
- auto évaluation permanente ;
- compétition saine entre les zones dans la résolution des problèmes prioritaires identifiés.

Indicateurs de performance

- nombre de structures et/ou de districts sanitaires ayant établi des priorités par rapport aux problèmes de SR ;
- Nombre de problèmes prioritaires résolus dans les délais fixés.

AIP II 2 : Contribution à l'amélioration de la performance dans l'organisation et la prise en charge de la référence/évacuation

Objectif opérationnel II.2. 1 : Faire de « l'organisation et de la prise en charge de la référence/évacuation » le but ultime de la mise en place des structures de 1^{er} niveau.

Produit attendu

intégration des activités de mise en place des structures de 1^{er} niveau et de mise en œuvre du système de référence/évacuation.

Indicateur de performance

- Proportion des cercles ayant organisé la référence/évacuation;

Objectif opérationnel II 2.2 : Instituer des prix d'encouragements par niveaux de performances atteintes dans le fonctionnement du système de référence /évacuation.

Produit attendu

des prix d'encouragement sont institués par niveaux de performances.

Indicateurs de performance

- Nombre de structures ayant institué des prix d'encouragement dans le fonctionnement des systèmes de référence /évacuation ;
- nombre et qualité des prix décernés par niveau.

Objectif opérationnel II. 2. 3: Instituer une « Journée du District Sanitaire » et un « prix » par rapport à la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale.

Produit attendu

Une journée du District sanitaire et un prix sont institués pour la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale.

Indicateurs de performance

- nombre et qualité des prix décernés par niveaux ;
- niveaux de résultat atteints par zone primée.

AIP II.3 : Contribution à l'amélioration de la qualité des services

Objectif opérationnel II 3.1: Organiser périodiquement l'évaluation de la qualité des services par niveau par rapport à la prévention des infections.

Produits attendus

- une « entité qualité de services » par niveaux est mise en place ;
- les taux d'infections nosocomiales ont diminué ;
- la fréquentation des services a augmenté.

Indicateurs de performance

- taux d'infections nosocomiales ;
- taux de fréquentation des services ;

4.3. SOUS - PROGRAMME : GENRE-POPULATION ET DEVELOPPEMENT

Objectif Général IV de la PNP : Contribuer au renforcement de l'équité du Genre, des droits de la femme, de l'enfant et des jeunes ainsi que de la promotion des personnes âgées.

Objectif IV/ 1 du PPIP : Promouvoir les droits de la femme, de l'enfant et des jeunes.

AIP 1.1 : Plaidoyer pour la finalisation, l'adoption et l'application effective du code de la famille.

Objectif opérationnel 1.1. 1 : Contribuer à restaurer et valoriser les droits de la femme, de l'enfant et des jeunes.

Produits attendus

- le code de la famille est révisé et adopté ;
- le code de la famille est appliqué.

Indicateurs de performance

- texte d'adoption ;
- loi de promulgation votée.

Objectif opérationnel 1.1.2 : Renforcer les programmes d'IEC/CCC sur les droits des femmes, de l'enfant et des jeunes.

Produits attendus

- la communauté est informée sur les droits des femmes, des enfants et des jeunes.

Indicateurs de performance

- rapport d'enquête CAP ;
- nombre de session d'IEC tenu ;
- nombre de participants.

AIP 1.2 : Renforcement de l'application des droits de la femme, de l'enfant et des jeunes.

Objectif opérationnel 1.2.1 : Mener des recherches sur les us et coutumes qui influencent l'application des textes juridiques.

Produits attendus

- les us et coutumes sont mieux connus ;
- des stratégies de lutte contre les barrières sociales et culturelles sont proposées ;
- les droits des femmes, des jeunes et enfants renforcés.

Indicateurs de performance

- rapports ;
- enquêtes CAP.

Objectif opérationnel 1.2.2 : Renforcer les capacités opérationnelles des collectivités Associations et ONG.

Produit attendu

- les collectifs Associations et ONG sont mieux opérationnels.

Indicateurs de performance

- zones couvertes ;
- nombre d'Association, ONG appuyées.

AIP 1.3 : Promotion pour accès égal des femmes et des jeunes aux ressources et moyens de production.

Objectif opérationnel 1.3.1 : Mener des actions de plaidoyer en vue du renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes.

Produit attendu

- des dispositions réglementaires sont prises pour renforcer le pouvoir économique des femmes et des jeunes ;

Indicateurs de performance

- nombre de textes réglementaires ;
- nombre de séances .

Objectif général IV/2 : Promouvoir la prise en charge des besoins spécifiques des personnes Agées.

AIP 2.1 : Amélioration des connaissances sur le phénomène du vieillissement.

Objectif opérationnel 2.1.1 : Mener des études et recherches sur le phénomène du vieillissement.

Produits attendus

- les informations sur le 3^e Age sont disponibles ;
- une banque de données est constituée.

Indicateur de performance

- rapport d'études et de recherches.

AIP 2.2 : Promotion des services de santé spécialisés /de proximité pour les personnes Agées.

Objectif opérationnel 2.2.1 : Assurer un meilleur accès des personnes Agées aux services de santé.

Produits attendus

- des services de santé spécialisés/de proximité pour les personnes Agées existent ;
- la carte de priorité et le carnet de santé sont fonctionnels sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs de performance

- nombre de services de santé spécialisés/de proximité pour personnes Agées ;
- nombre de personnes Agées possédant une carte de priorité et un carnet de santé.

Objectif opérationnel 2.2.2 : Promouvoir le renforcement de l'accès des personnes Agées aux services sociaux/de proximité.

Produits attendus

- les personnes Agées ont accès aux services sociaux/de proximité ;
- un plan d'action en faveur de personnes Agées existe.

Indicateurs de performance

- nombre de structures mise en place ;
- nombre de personnes Agées assistées.

4.4. SOUS PROGRAMME : GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNP

Objectif Général V de la PNP : Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de planification et de gestion de la politique et des programmes de Population.

Objectif VI de la PNP : Contribuer à la décentralisation de la coordination et de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population.

Objectif V-VI/1 du PPIP : Rendre opérationnelles les structures de planification et de gestion de la politique et des programmes de Population.

AIP 1.1 : Développement des capacités pour la planification et la gestion des programmes de population.

Objectif opérationnel 1.1.1 : Former les cadres de la DNP, des services sectoriels, des services régionaux et des coordinations des ONG /Associations en suivi-évaluation des programmes de Population.

Produits attendus

- les cadres du niveau central, sectoriel, régional et des coordinations des ONG/Associations sont formés en suivi-évaluation des programmes de Population ;
- les programmes de population sont mieux suivis à tous les niveaux.

Indicateurs de performance

- les thèmes de formation ;
- programmes de formation ;
- rapports de formation ;
- rapports de suivi des programmes.

AIP 1.2 : Contribution à l'amélioration des données démographiques et socio-économiques.

Objectif opérationnel 1.2.1 : Appuyer les opérations de collecte et d'analyse de données socio- démo-économiques.

Produits attendus

- les opérations de collecte (Enquête intercensitaire, EDS etc.) sont appuyées ;
- les données socio-démo-économiques sont disponibles.

Indicateurs de performance

- nombre d'opérations de collectes appuyées ;
- nombre d'opérations réalisées.

AIP 1.3. : Dotation de la Direction Nationale de la Population et des directions Régionales chargées des questions de Population en matériels et équipements adéquats.

Objectif opérationnel 1.3.1 : Améliorer les capacités de suivi-évaluation de la DNP et des directions régionales chargées des questions de Population.

Produits attendus

- la DNP et les directions régionales chargées des questions de Population équipées de matériels et équipements adéquats ;
- les capacités de suivi-évaluation de la DNP et des directions régionales chargées des questions de Population sont accrues.

Indicateurs de performance

- nombre de matériels et d'équipements acquis ;
- rapports d'activité.

AIP 1.4. : Définition et élaboration des directives et outils de suivi de la prise en compte des questions de population à tous les niveaux (national, régional, local et communal).

Objectif opérationnel 1.4.1 : Assurer la prise en compte des questions de Population dans les programmes de développement à tous les niveaux (national, régional, local et communal).

Produits attendus

- les directives et outils élaborées et disponibles ;
- la méthodologie de prise en compte des questions de Population est largement diffusée à tous les niveaux (national, régional, communal et local) ;
- les questions de Population sont prises en compte dans les programmes de développement ;
- les cadres chargés des questions de Population sont formés à tous les niveaux (national, régional, communal et local).

Indicateurs de performance

- rapports de formation ;
- rapports de dissémination des directives ;
- nombre de programmes de développement prenant en compte les questions de Population.

AIP 1.5 : Participation aux voyages d'études, aux séminaires/ateliers internationaux et autres formations dans le domaine de Population et Développement.

Objectif opérationnel 5.1 : Assurer la mise à jour régulière des connaissances des cadres en charge des questions de Population.

Produit attendu

- les cadres en charge des questions de Population sont informés sur les expériences des autres pays et sur l'évolution des connaissances en matière de Population et Développement.

Indicateurs de performance

- nombre de cadres ayant participé aux voyages d'études et aux séminaires/ateliers internationaux ;

- rapports de mission ;
- nombres de voyages d'études et de séminaires/ateliers internationaux auxquels les cadres ont participé.

Objectif V-VI.2 du PPIP: Renforcer la collaboration entre les structures de coordination des projets et programmes de Population.

AIP 2.1. : Développement d'un programme national d'études et de recherches sur les interrelations entre Population et Développement.

Objectif opérationnel 2.1.1 : Créer d'ici 2006 une base des données dans le domaine de Population et Développement.

Produits attendus

- un répertoire national des études et recherches en Population et développement menées est disponible ;
- le niveau des connaissances en interrelations entre Population et Développement est amélioré.

Indicateurs de performance

- existence de répertoires annuels des études et recherches ;
- existence de la base des données.

Objectif opérationnel 2.1.2 : Réaliser des études et recherches en Population et Développement.

Produits attendus

- un fond d'études et recherches est mis en place ;
- les niveaux des connaissances en interrelations Population et Développement sont améliorés.

Indicateurs de performance

- rapports d'études et de recherches en Population et Développement ;
- textes de création du Fond d'Etudes et de Recherches ;
- inscriptions du Budget d'Etat.

AIP 2.2 : Mise en place des nouveaux mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des programmes de Population.

Objectif opérationnel 2.2.1 : Réaliser un bilan sur les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des programmes de Population existant dans les différents secteurs.

Produits attendus

- les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation utilisés par les différents intervenants au Mali sont inventoriés ;
- les pistes d'harmonisation sont suggérées.

Indicateurs de performance

rapport d'étude ;
termes de référence de l'étude.

Objectif opérationnel 2.2.2 : Rendre disponible de nouveaux mécanismes de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP.

Produits attendus

- les mécanismes de coordination et de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la PNP disponibles ;
- la coordination et le suivi-évaluation des programmes de Population sont améliorés.

Indicateurs de performance

- rapport d'étude ;
- disponibilité du document sur la coordination et le suivi-évaluation des programmes de Population ;
- rapports annuels de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP.

4.5. SOUS-PROGRAMME MIGRATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objectif général VII de la PNP : Contribuer à la distribution spatiale équilibrée de la population

Objectif général VII/1 du PPIP: Promouvoir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire

AIP 1.1 : Plaidoyer pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

Objectif opérationnel 1.1.1 : Mener des actions de plaidoyer à l'endroit du Gouvernement pour l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

Produits attendus

- le Gouvernement est informé ;
- la politique est élaborée et adoptée.

Indicateurs de performance

- document de la politique ;
- textes d'adoption ;
- rapports de séances de plaidoyer.

Objectif opérationnel 1.1.2 : Mener des actions de plaidoyer à l'endroit du Gouvernement et des partenaires financiers pour la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

Produits attendus

la politique est mise en œuvre.

Indicateur de performance

rapports d'activités.

Objectif VII/2 : Gérer l'évolution de l'urbanisation.

AIP 2.1 : Amélioration des connaissances sur le phénomène de l'urbanisation.

Objectif opérationnel 2.1.1 : Réaliser des enquêtes socio-démographiques sur les immigrants urbains.

Produit attendu

les données socio-démographiques sur les immigrants sont disponibles.

Indicateurs de performance

- nombre d'enquêtes menées ;
- rapports d'enquêtes.

Objectif opérationnel 2.1.2 : Réaliser des études socio-économiques sur les zones

de départ.

Produit attendu

les potentialités et contraintes socio-économiques sur les zones de départ sont identifiées.

Indicateurs de performance

nombre de zones étudiées ;
nombres d'études réalisées.

Objectif opérationnel 2.1.3 : Créer des observatoires communaux sur les migrations internes.

Produit attendu

les observatoires communaux sont opérationnels.

Indicateurs de performance

nombre d'observatoires opérationnels.

AIP 2.2 : Sensibilisation des populations rurales sur les problèmes liés à l'exode rural.

Objectif opérationnel 2.2.1 : Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des leaders d'opinion.

Produit attendu

les leaders d'opinion sont sensibilisés.

Indicateurs de performance

nombre des leaders d'opinion sensibilisés.

Objectif opérationnel 2.2.2 : Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des leaders communautaires.

Produit attendu

les leaders communautaires sont sensibilisés.

Indicateurs de performance

nombre des leaders communautaires sensibilisés.

Objectif Général VIII de la PNP : Contribuer à la prise en compte de la migration internationale dans les stratégies de développement.

Objectif VIII/1 du PPIP: Promouvoir la mise en place d'une banque de données socio-démo- économiques sur les Maliens de l'étranger.

AIP 1.1 : Réalisation d'études et recherches sur les migrations internationales.

Objectif opérationnel 1.1.1 : Réaliser le recensement des Maliens résidant à l'étranger.

Produit attendu

les données sur les Maliens de l'Extérieur sont disponibles.

Indicateurs de performance

document du recensement.

Objectif opérationnel 1.1.2 : Réaliser des études socio-démo-économiques sur les immigrants.

Produit attendu

les données sur les immigrants sont disponibles.

Indicateurs de performance

nombre d'études réalisées.

Objectif opérationnel 1.1.3 : Réaliser des études et recherches sur les causes, les caractéristiques et les incidences des migrations sur la situation socio-démo-économique des zones de départ.

Produits attendus

- les études sont réalisées et coordonnées ;
- les rapports d'analyse sont validés et diffusés.

Indicateurs de performance

- nombre d'études réalisées ;
- nombre d'études diffusées.

AIP 1.2 : Renforcement des structures chargées de la gestion des problèmes de migration.

Objectif opérationnel 1.2.1 : Elaborer une politique d'immigration/émigration.

Produit attendu

politique élaborée et adoptée.

Indicateurs de performance

- document de politique ;
- textes d'adoption.

Objectif opérationnel 1.2.2 : Mettre en place un observatoire sur les migrations.

Produit attendu

un observatoire sur les migrations est mis en place et fonctionnel.

Indicateurs de performance

- textes de création de l'observatoire ;
- rapports d'activités.

Objectif opérationnel 1.2.3 : Mettre en place un mécanisme de coordination des différents intervenants en matière de migration.

Produit attendu

un mécanisme de coordination des différents intervenants est disponible et fonctionnel.

Indicateurs de performance

- document de mécanisme ;
- rapports d'activités.

Objectif VIII/2 du PPIP : Promouvoir la réinsertion socio-économique des migrants de retour.**AIP 2.1 : Elaboration d'un programme d'assistance aux migrants de retour.****Objectif opérationnel 2.1.1 : Mener des actions de plaidoyer pour la mise en place d'un fond de garantie et d'assistance aux migrants de retour.****Produit attendu**

le fonds est constitué.

Indicateur de performance

textes de création du fonds.

Objectif opérationnel 2.1.2 : Renforcer le programme de retour/réinsertion et de co-développement.**Produits attendus**

- le programme de co-développement est étendu à d'autres régions du Mali ;
- les partenaires financiers sont diversifiés.

Indicateurs de performance

- nombre de régions bénéficiant du programme de réinsertion ;
- nombre de partenaires au co-développement ;
- nombre de migrants de retour réinsérés.

AIP 2.2 : Intensification de la sensibilisation des migrants en vue de les orienter vers les objectifs fondamentaux de développement du pays.**Objectif opérationnel 2.2.1 : Prendre des mesures incitatives facilitant le transfert monétaire et l'investissement des migrants.****Produit attendu**

des mesures administratives et/ou fiscales sont prises au profit des migrants.

Indicateurs de performance

- textes adoptés par les responsables administratifs et financiers ;
- montant des transferts effectués par les émigrés.

Objectif opérationnel 2.2.2 : Créer un centre d'orientation et de documentation sur les opportunités d'investissements dans le pays.

Produit attendu

un centre d'orientation et de documentation est mis en place et fonctionnel.

Indicateurs de performance

- existence du centre ;
- textes de création du centre d'orientation et de documentation.

4.6. SOUS-PROGRAMME POPULATION/ ENVIRONNEMENT

Objectif Général IX de la PNP : Contribuer à la promotion d'un équilibre entre la population et l'environnement.

Objectif général IX/1 du PPIP : Améliorer la perception des interrelations entre Population et Environnement.

AIP 1.1 : Renforcement des capacités des différents intervenants en population et environnement.

Objectif opérationnel 1.1.1 : Renforcer les capacités des cadres des départements impliqués dans les questions de population en « Population et Environnement ».

Produit attendu

les capacités des cadres des départements impliqués sont renforcées en Population et Environnement.

Indicateurs de Performance

- nombre de cadres formés ;
- rapport de formation.

Objectif opérationnel 1.1.2 : Renforcer les connaissances des représentants des collectivités territoriales sur les interrelations entre Population et Environnement.

Produit attendu

les connaissances des membres de conseils municipaux des chefs-lieux et des Assemblées régionales sont renforcées en Population et environnement.

Indicateurs de Performance

- nombre de région dont les conseils municipaux des chefs-lieux et des Assemblées régionales ont reçu une formation ;
- rapport de formation.

Objectif opérationnel 1.1.3 : Renforcer les capacités des cadres des collectifs d'ONG et d'Associations en Population et Environnement.

Produit attendu

les capacités des cadres des collectifs d'ONG et d'Associations sont renforcées en Population et Environnement.

Indicateurs de Performance

- nombre des membres des collectifs d'ONG et Associations formés ;
- rapports de formation.

AIP 1.2 : Contribution à la modification du comportement des différents acteurs en vue de leur participation active à la lutte contre la désertification et à la protection de l'environnement.

Objectif opérationnel 1.2.1 : Réaliser les études sur les problèmes environnementaux.

Produit attendu

les principaux problèmes environnementaux sont identifiés.

Indicateurs de performance

- nombre d'études réalisées ;
- rapport d'études réalisées.

Objectifs opérationnel 1.2.2 : Intensifier l'IEC/CCC sur les problèmes environnementaux auprès des représentants des collectivités territoriales.

Produits attendus

- les représentants des collectivités territoriales sont sensibilisés sur les problèmes environnementaux ;
- les modules et supports de sensibilisation sont disponibles ;
- les créations collectives sont disponibles ;
- les campagnes de sensibilisation sont tenues.

Indicateurs de Performance

- nombre représentants des collectivités territoriales sensibilisés ;
- nombre de supports élaborés ;
- nombre de créations collectives ;
- nombre de région ayant bénéficié de campagnes de sensibilisation.

Objectifs opérationnel 1.2.3 : Promouvoir les recherches sur les techniques et technologies les plus adaptées et les moins coûteuses dans le domaines des Energies Nouvelles et Renouvelables.

Produit attendu

les résultats des recherches sur les techniques et technologies les plus adaptées sont disponibles et accessibles aux utilisateurs ;

Indicateurs de Performance

- types d'Energies nouvelles et Renouvelables mis au point ;
- proportion d'utilisateurs des techniques et technologies développées.

Objectif IX/2 du PPIP : Promouvoir l'intégration de l'Éducation environnementale dans les programmes scolaires et les CED.

AIP 2.1 : Appui à la généralisation de l'éducation environnementale dans les écoles.

Objectif opérationnel 2.1.1: Mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs pour l'introduction de l'éducation environnementale dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental et les CED.

Produits attendus

- l'éducation environnementale est enseignée dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental ;
- le PAGEEM est mis en œuvre.

Indicateurs de Performance

- proportion d'écoles des 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental et des CED dispensant l'éducation environnementale ;

- nombre d'écoles appuyées par PAGEEM ;
- nombre de sessions de plaidoyer tenues.

Objectif opérationnel 2.1.2 : Former /recycler les enseignants des 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental et les CED.

Produit attendu:

- les enseignants des 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental et des CED sont formés à l'éducation environnementale.

Indicateurs de Performance

- proportion d'enseignants des 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental et des CED formés et ou recyclés qui enseignent la matière ;
- rapports de formation.

4.7. SOUS PROGRAMME : PLAIDOYER ET MOBILISATION SOCIALE EN MATIERE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

Objectif Général X de la PNP : Susciter l'adhésion des populations, l'engagement des décideurs et des partenaires aux objectifs de la Politique Nationale de Population.

Objectif X/1 du PPIP : Promouvoir la mobilisation sociale autour des objectifs de la Politique Nationale de Population.

AIP 1.1 : Renforcement de l'IEC/CCC sur les questions de population.

Objectif opérationnel 1.1.1 : Assurer la mise en œuvre de programmes cohérents de sensibilisation des populations sur les problèmes majeurs de Population et Développement.

Produit attendu

les programmes de sensibilisation des populations sont élaborés et mis en œuvre.

Indicateur de performance

proportion de programmes élaborés et mis en œuvre.

AIP 1.2 : Appui à la formation en communication dans le domaine Population et Développement.

Objectif opérationnel 1.2.1: Renforcer les capacités des différents intervenants en Communication.

Produits attendus

- les professionnels de la communication sont formés en Communication pour le Développement ;
- la filière communication est ouverte à l'Université.

Indicateurs de performance

nombre de professionnels de la communication/IEC formés en Population et Développement.

AIP 1.3 : Finalisation et adoption de la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD).

Objectif opérationnel 1.3.1: Finaliser et adopter la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD).

Produit attendu

la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) est finalisée et adoptée.

Indicateur de performance
textes d'adoption

Objectif opérationnel 1.3. 2: Mettre en œuvre la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD).

Produits attendus

- la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) est mise en œuvre ;
- la Stratégie Nationale de Communication en Population et Développement est élaborée et disponible.

Indicateurs de performance

document de la Stratégie Nationale de Communication pour le Développement.

AIP 1.4 : Renforcement de l'éducation à la vie familiale et en matière de population (EvF/EmP).

Objectif opérationnel 1.4.1 : Généraliser l'Education à la Vie Familiale et en matière de Population (EvF/EmP) dans les systèmes formels et non formels d'ici à fin 2008.

Produits attendus

- l'Education à la Vie Familiale et en matière de Population (EvF/EmP) est dispensée ;
- les enseignants sont formés et/ou recyclés ;
- les apprenants sont familiarisés avec les notions clés d'EvF/EmP.

Indicateurs de performance

- existence des curricula;
- nombre d'enseignants formés et/ou recyclés ;
- nombre d'apprenants.

AIP 1.5 : Renforcement de la coordination des activités d'Information, d'Education et de Communication pour le Changement de Comportement (IEC/CCC) en Population et Développement.

Objectif opérationnel 1.5.1 : Appuyer la structure de coordination des activités d'IEC/CCC.

Produits attendus

- la coordination est opérationnelle ;
- les activités d'IEC/CCC sont menées dans un cadre intégré et cohérent.

Indicateurs de performance

- mécanismes de coordination disponibles ;
- apports d'activités.

AIP 1.6: Intégration des Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication (NTIC) dans le système éducatif.

Objectif opérationnel 1.6.1 : Renforcer l'introduction des Nouvelles

**Technologies de l'Information et de la Communication
(NTIC) dans les programmes d'enseignement.**

Produits attendus

- la mise en œuvre du programme d'introduction dans les écoles de l'outil informatique s'est intensifiée;
- la mise en œuvre du programme de connexion des écoles à Internet s'est intensifiée.

Indicateurs de performance

- proportion d'élèves et d'enseignants utilisant l'outil informatique;
- proportion d'écoles connectées à Internet.

Objectif X/2 du PPIP : Promouvoir l'engagement des décideurs et des partenaires au développement en faveur des objectifs de la Politique Nationale de Population.

AIP 2.1: Promotion d'une large diffusion du contenu de la Politique Nationale de Population.

Objectif opérationnel 2.1.1 : vulgariser les objectifs de la Politique Nationale de Population (PNP) auprès des décideurs et partenaires au développement.

Produits attendus

- les décideurs et partenaires au développement connaissent les objectifs de la PNP ;
- les membres des réseaux en Population et Développement connaissent les objectifs de la PNP.

Indicateurs de performance

- nombre de décideurs et partenaires informés;
- nombre de séances de plaidoyer tenues.

Objectif opérationnel 2.1.2 : Assurer la mobilisation sociale autour des objectifs de la PNP.

Produits attendus

- le document de la PNP est traduit en 5 langues Nationales ;
- les créations collectives sont réalisées et diffusées ;
- les populations sont sensibilisées sur les objectifs de la PNP

Indicateurs de performance

- document de la PNP traduit en langues nationales ;
- nombre de créations collectives réalisées et diffusées ;
- nombre de population sensibilisée ;
- nombre de séances de sensibilisation tenues.

**INDICATIONS SUR LA
COORDINATION, LE SUIVI ET
L'EVALUATION DU PROGRAMME
PRIORITAIRE D'INVESTISSEMENT
EN MATIERE DE POPULATION
2004-2008**

5.1. Structures de coordination, de suivi et d'évaluation

La coordination, le suivi et l'évaluation du PPIP se feront :

- au niveau sectoriel, par les services techniques centraux et déconcentrés des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre du PPIP ;
- au niveau régional et du District, par les Directions Régionales du Plan, de la Statistique et de l'Informatique, de l'aménagement du Territoire et de la Population et les organes consultatifs de planification;
- au niveau central, par la Direction Nationale de la Population.

Il existe des relations fonctionnelles de travail entre ces différents niveaux. Le système doit fonctionner de la région au niveau central et du niveau central à la région et tout ceci soutenu par la coordination, le suivi et l'évaluation intra et inter sectorielle.

5.2. Les niveaux de coordination, de suivi et d'évaluation

a) Niveau Central

La DNP est chargée de faire les rapports semestriels et annuels de suivi du PPIP. Elle apporte un appui aux régions et au District à travers des visites semestrielles de coordination et de suivi/évaluation de la mise en œuvre du PPIP. Elle mènera toutes études et recherches appropriées pour orienter ou réorienter la mise en œuvre du PPIP.

La DNP sera ampliateur des rapports de chaque Département concerné, ce qui lui permettra de faire le suivi annuel du PPIP. Elle publiera également un tableau de bord sur « Population et Développement » à partir de l'exploitation des données du système d'information.

Les évaluations externes à mi-parcours et à la fin du PPIP seront faites par des organismes indépendants.

b) Niveau Régional

En collaboration avec les structures sectorielles régionales et du District, les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de la Population et de l'aménagement du Territoire élaboreront des fiches de suivi pour chaque volet. Ils fourniront des rapports trimestriels de suivi du PPIP.

c) Niveau sectoriel

La coordination, le suivi et l'évaluation intra sectoriel du PPIP incombent aux départements impliqués dans les questions de population. Il constitue le niveau de programmation par rapport au PPIP. La coordination, le suivi et l'évaluation se réfèrent aux dispositions prises pour la mise en œuvre des différents programmes et projets sectoriels.

Pour le niveau de programmation, le suivi et l'évaluation interne vont de pair et se feront à chaque niveau. Un rapport trimestriel de suivi du PPIP sera produit à cet effet.

5.3. Les éléments pour la coordination, le suivi et l'évaluation

- les indicateurs définis dans le PPIP ;
- les Plans de suivi par programme ;
- les fiches de synthèse pour chaque volet ;
- les chronogrammes d'exécution pré-établis avec des jalons par période pour chaque secteur ;
- les réunions périodiques ;
- les visites de terrain ;
- les rapports d'étapes ;
- les évaluations internes et externes des projets et programmes ;
- les évaluations internes et externes du PPIP.

**COUT DU PROGRAMME
PRIORITAIRE
D'INVESTISSEMENTS EN MATIERE
DE POPULATION (PIIP)**

Malgré les difficultés inhérentes à l'exercice de budgétisation des programmes, des efforts ont été faits pour identifier les grandes rubriques de dépenses permettant ainsi de cerner les besoins futurs de financement.

Cependant, il convient de rappeler que le Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population est pris en compte dans le Programme Triennal d'Investissements (PTI) 2005-2007 à travers les projets en matière de population en cours d'exécution qui disposent de financement. Les nouveaux projets qui ne disposent pas encore de financement seront intégrés progressivement au (PTI) dès que leur financement sera obtenu. Ainsi il ressort qu'il n'y a ni rupture ni conflit entre le PTI et le PPIP.

6.1. Projets en cours d'exécution

D'énormes efforts ont été consentis par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour résoudre les problèmes de population. Ces efforts mesurés en flux financiers s'élèvent à environ 133,557 Milliards pour la période 1991 à 2008.

Ces programmes et projets en matière de population se présentent par domaine comme suit selon le budget spécial d'Investissements :

1. Education

- Enseignement Primaire dans le pays Dogon (GTZ) 2002-2004 ;
- Projet Education III (FAD) 2001-2004 ;
- Programme d'Investissements Sectoriel de l'Education (PISE II) (IDA, PNUD, Pays Bas, Belgique, FSP, UNICEF, ACDI, USAID, PAM) 2001-2004 ;
- Programme alphabétisation appui initiatives jeunes/femmes (Luxembourg) 2001-2006 ;
- Plan d'accompagnement de l'éducation environnementale au Mali (PAGEEM) (Union Européenne) 2001-2004 ;
- Projet d'Appui à l'Education de Base (OPEP) 2001-2004 ;
- Projet d'Appui au PRODEC (Enseignement Fondamental) (SCAC) 2002-2005 ;
- Projet de Promotion Education de Base 5^{ème} région (KFW, GTZ, AFD) 2001-2006.
- Projet construction de salles de classe au Mali (Japon) 2002-2005

2. Santé de la Reproduction

- Renforcement des infrastructures du CNAM (budget national) 2004-2007 ;
- Appui à la surveillance épidémiologique intégrée (ACDI) 2004-2007 ;
- Appui à la restructuration de l'Hôpital du Point « G » (Financement intérieur) 1986-2005 ;
- Aménagement Hôpital Kati (Financement intérieur) 1997-2004 ;
- Construction et équipement centres de santé Mopti/Tombouctou/Gao (budget national, BID) ;
- Appui CPS Ministère de la Santé (Financement intérieur) 2004- ;
- Construction et équipement de 2 centres de santé à Kidal (Financement intérieur) 2003-2004 ;
- Aménagement AGT (Financement intérieur) 1998-2006 ;

- Appui au PRODESS (IDA, BAD, UE, USAID, UNFPA, OMS, PAYS BAS, ARTF, UNICEF, Coopération Canadienne, Coopération Belge, Coopération Suisse, Coopération Française) 1999-2012 ;
- Projets en préparation : construction et équipement CREDOS 2004-2005 ; IOTA 2005-2007 et Laboratoire National 2005-2007.

3. Genre, Population et Développement

- Projet expérimentation de mise en place d'une stratégie d'enregistrement des naissances dans les régions du Nord (Financement intérieur) 2004-2006 ;
- Projet d'appui au Programme National de Lutte contre l'Excision (Financement intérieur) 2004-2006 ;
- Transformation des Peaux et Cuir à Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal (Financement intérieur) 2004-2006 ;
- Appui aux activités des femmes dans la filière karité (Financement intérieur) 2004-2009 ;
- Projet d'appui à la promotion des femmes rurales (Financement intérieur) 2004 ;
- Appui à la promotion et à l'allègement de la pauvreté (BAID) 1997-2004 ;
- Fonds genre et développement (Canada) 2002-2004 ;
- Projet en préparation : Appui au renforcement de l'équité hommes/femmes pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une bonne gouvernance (PNUD) 2004-2007 ;
- Appui au projet de renforcement des capacités des organisations féminines au Mali (Financement ACBF) 2004-2008 ;
- Equipement des centres de formation des animatrices rurales (Financement intérieur) 2005-2006 ;
- Programme d'information sur les conditions de vie des femmes et des enfants (Financement intérieur) 2005-2007 ;
- Programme protection UNICEF phase II (UNICEF) 2003-2007.

4. Gestion de la mise en œuvre de la PNP

- Construction et équipement des DRPSIAP (budget intérieur) 1993-2007 ;
- Renforcement capacité en modélisation/prévision macro-économique (Financement intérieur) 2003-2007 ;
- Centre d'analyse et de formulation de politique de développement (Financement ACBF) 1998-2004 ;
- Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement première et deuxième phases (PNUD) 1998-2007 ;
- Appui à l'enquête agricole de conjoncture (Financement intérieur) 2000-2005 ;
- Troisième recensement général de la population et de l'habitat et analyse (UE, UNFPA, BM, Canada) 1998-2005 ;
- Améliorations statistiques économiques et sociales (UEMOA, UE, BM) 1992-2006 ;
- Appui à la Gestion de la Politique Nationale de la Population (UNFPA) 2004-2007 ;

5. Migrations et aménagement du Territoire

- Projet d'Appui à l'élaboration des schémas et à la réalisation d'un système d'informations géographiques sur l'aménagement territoire (Financement intérieur) 2002-2004 ;
- Projet développement urbain et décentralisation PNUD (IDA, AFD, FAC, KFW, JICA, BOAD) 1997-2005 ;
- Elaboration des schémas directeurs d'urbanisme de Nara, Niéna, Yorosso, Markala, Tominian, Dia, Youwarou, Tonka, Bourem, Gourma-Rahrous, Ouélessébougou et Konobougou (Financement intérieur) 2004 ;
- Elaboration des Plans d'Urbanisme Sectoriel de la ville de Mopti et environs (Financement intérieur) 2004 ;

6. Environnement

- Projet de consolidation du système de gestion durable des forêts classées autour de Bamako et de la mise en valeur de la zone de biodiversité des monts mandingues PGDF/Bamako (AFD) 2004-2006 ;
- Projet de gestion durable des forêts en 3^{ème} région du Mali (AFD, FFEM) 1999-2005 ;
- Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) MALI (UE, FED) 2001-2005) ;
- Programme Environnemental d'Appui à la Lutte contre la Désertification (UE, FED) 2001-2006 ;
- Gestion Végétale Autochtone (FEM/PNUD) 2003-2007 ;

7. Plaidoyer et mobilisation sociale

- Contrat Plan ETAT-CESPA (Financement intérieur) 2004-2006.

6.2. Nouveaux Projets / AIP

Les nouveaux projets/AIP sélectionnés dans les différents domaines de la Politique Nationale de Population consolident les résultats acquis par le premier PPIP ou s'inscrivent dans des domaines complémentaires aux actions qui sont en cours.

Le deuxième Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population 2004-2008 comporte 37 nouveaux projets/AIP qui se répartissent selon les domaines de la façon suivante : Education (5), Santé de la Reproduction (3), Genre, Population et Développement (5), Gestion de la mise en œuvre de la PNP (7), Migration et Aménagement du Territoire (7), Environnement (3), Plaidoyer et mobilisation sociale (7).

Le coût de ces nouveaux projets a été évalué à partir de la situation d'exécution financière du premier PPIP et l'état d'exécution financière au 30 Juin 2004 des projets/programmes d'investissements publics en matière de population actuellement en cours.

Ainsi le deuxième Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population fait ressortir un besoin global de financement de 51,296 milliards de FCFA dont 41,686 milliards de financement extérieur et 9, 609 milliards de contribution interne (Gouvernement, communautés locales bénéficiaires etc...).

Un effort particulier sera nécessaire de la part du Gouvernement et de ses partenaires pour assurer le financement des projets du deuxième PPIP en vue d'éviter une croissance sans développement, l'objectif ultime des stratégies et politiques économiques étant d'assurer le bien être de toutes les couches de la population.

Tableau récapitulatif du coût du PPIP, 2004-2008 par domaine et source de financement en millions de FCFA.

Sous Programme	Financement à rechercher		Financement acquis		Financement total PAP		
	Intérieur	Extérieur	Intérieur	Extérieur	Intérieur	Extérieur	
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	
Education	308,400	1 747,600	658	11 498	966,4	13245,6	14212,0
Santé de la Reproduction	225	1 275	2 770	94 445	2995,0	95720,0	98 715,0
Genre, Population et Dévelop	1 784	8 386	2 440	2 569	4 224,0	10 955,0	15 179,0
Gestion mise en œuvre PNP	2 138,053	7 854,001	2 376	1 841	4 514, 053	9 695, 001	14 209,054
Migration et Aménagement Territoire	4 085,0	17 315,0	494	2 150	4 579,00	19 465,0	24 044,0
Environnement	270	1 530	989	11 215	1259,0	12 745,0	14 004,0
Plaidoyer Mobilisat. Sociale	799,35	3 578,65	112	-	911,35	3 578,65	4 490,0
Total	9 609,804	41 686,251	9 839	123 718	19 448,803	165 404,251	184 853,054

Les tableaux qui suivent donnent les détails des besoins en financement par sous programme et par Action et Investissements Prioritaires (AIP).

COUTS DES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES SOUS PROGRAMME EDUCATION

N°	AIP	FINANCEMENT (en millions de FCFA)		
		TOTAL	Contribution du Gouvernement	A rechercher
AIP1.1	Intensification des campagnes d'IEC/CCC à l'endroit des populations cibles pour la promotion de la scolarisation des filles	350	52,500	297,500.
AIP 1.2	Renforcement des actions de plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion en faveur de la scolarisation et spécifiquement celle de la petite fille	175	26,250	148,750
AIP 2.1	Intensification des campagnes d'IEC/CCC pour l'alphabétisation à l'endroit des populations cibles	350	52,500	297,500
AIP 2.2	Renforcement des actions de plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion en faveur de l'alphabétisation des femmes et des hommes	175	26,250	148,750
AIP 2.3	Contribution à la décentralisation de la gestion du système éducatif	1.006	150,900	855,1
TOTAL SOUS PROGRAMME EDUCATION		2.056	308,400	1 747,600

ELEMENTS DE BUDGET DU SOUS/PROGRAMME EDUCATION

A.I.P 1.1 et 2.1

Organisation de séances d'IEC/CCC

- frais de location de salles (niveaux national et régional) ;
- Frais de mission des encadreurs ;
- Perdiem des participants ;
- Frais d'organisation ;
- Fournitures.

Mener des études dans les régions à faibles taux bruts et spécifiques de scolarisation

- Frais de consultation ;
- Transport des consultants vers les régions ciblées ;
- Perdiem (missions des consultants en régions) ;
- Fournitures ;
- Session restreinte du draft des études avant finalisation ;
- Frais d'organisation d'ateliers de validation des études ;
- Publication et diffusion des études.

AIP 1.2

Organisation de séances d'IEC/CCC

- frais de location de salles (niveaux national et régional) ;

- Honoraires des encadrateurs ;
- Perdiem ;
- Frais de déplacement des participants résidents et des encadrateurs ;
- Frais d'organisation ;
- Fournitures ;
- Frais d'organisation des missions des encadrateurs dans les chefs lieux des régions.

AIP 2.1

Organisation de séances d'IEC/CCC

- Frais de location de salles (niveaux national et régional) ;
- Honoraires des encadrateurs ;
- Perdiem ;
- Frais de déplacement des participants résidents et des encadrateurs ;
- Frais d'organisation ;
- Fournitures ;
- Frais d'organisation des missions des encadrateurs dans les chefs lieux des régions.

AIP 2.2

- Installation et/ou dynamisation des comités de gestion ;
- Coût des séminaires de formation de membres des comités de gestion ;
- Frais d'organisation des missions de suivi/appui des comités de gestion d'école.

COUTS DES ACTIONS PROPOSEES EN SANTE DE LA REPRODUCTION

N°	AIP	FINANCEMENT (en millions de FCFA)		
		TOTAL	Contribution du Gouvernement	A rechercher
AIP II.1	Etablissement de priorités en SR	200	30	170
AIP II.2	Contribution à l'augmentation de la performance dans l'organisation et la prise en charge de la référence/évacuation	500	75	425
AIP II.3	Contribution à l'amélioration de la qualité des services	800	120	680
TOTAL SOUS PROGRAMME SR		1 500	225	1 275

ELEMENTS DU BUDGET

AIP II.1 :

- Equipements ;
- Frais de mission ;
- Entretien et maintenance de véhicules.

AIP II.2

- Frais de mission ;
- Coût des prix à décerner ;
- Coût de l'organisation de la journée du District sanitaire ;
- Entretien et maintenance de véhicules.

AIP II.3

- Entretien et maintenance de véhicules ;
- Frais de mission ;
- Frais de formation ;
- Frais de fournitures ;
- Coût du matériel pour la démonstration ;
- Entretien et équipement des véhicules.

**COUT DES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS
PRIORITAIRES.
SOUS-PROGRAMME GENRE-POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

N°	AIP	FINANCEMENT (en millions de FCFA)		
		TOTAL	Contribution du Gouvernement	A rechercher
AIP 1.1	Plaidoyers pour la finalisation, l'adoption et l'application effective du code de la famille	1090	501	580
AIP 1.2	Renforcement de l'application des droits de la femme, de l'enfant et des jeunes.	3290	825	2465
AIP 1.3	Promotion de l'accès égal des femmes et des enfants aux ressources et moyens de production	4790	449	4341
AIP 2.1	Amélioration des connaissances sur le phénomène du vieillissement	500	-	500
AIP 2.2	Promotion des services de santé spécialisés /de proximité pour les personnes âgées	500	-	500
TOTAL SOUS PROGRAMME GENRE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT		10 170	1784	8 386

**ELEMENTS DU BUDGET DU SOUS PROGRAMME GENRE, POPULATION ET
DEVELOPPEMENT**

AIP 1.1

- Frais de mission ;
- Carburant ;
- Fournitures
- Perdiem des participants.

AIP 1.2 et 1.3

- Frais d'édition des supports ;
- Fonctionnement ;
- Frais de diffusion ;
- Perdiem.

AIP 2.1

- Perdiem des enquêteurs ;
- Frais d'exploitation des résultats ;
- Fonctionnement ;
- Frais d'édition des résultats.

AIP 2.2

- Frais de mission ;
- Frais d'impression ;
- Frais d'assistance.

LE COUT DU SOUS-PROGRAMME GESTION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION.

N°	AIP	FINANCEMENT (en millions de FCFA)		
		TOTAL	Contribution du Gouvernement	A rechercher
AIP 1.1	Développement des capacités pour la planification et la gestion des programmes de Population.	190	28,500	161,500
AIP 1.2	Contribution à l'amélioration des données socio-démo-économiques	9 011, 094	2 007,159	7 003,935
AIP 1.3	Dotation de la Direction Nationale de la Population et des directions régionales chargées des questions de Population en matériels et équipements adéquats.	313,880	47,082	2 66,798
AIP 1.4	Définition et élaboration des directives et outils de suivi de la prise en compte des questions de population à tous les niveaux (national, régional, local et communal).	15,600	2,340	13,260
AIP 1.5	Participation aux voyages d'études, aux séminaires/ateliers internationaux et autres formations dans le domaine de Population et Développement	100	15	85
AIP 2.1	Développement d'un programme national d'études et de recherches sur les interrelations entre Population et Développement	310,200	30,280	279,920
AIP 2.2	Mise en place des nouveaux mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des programmes de Population.	51,280	7,692	43,588
TOTAL SOUS PROGRAMME GESTION		9 992,054	2 138,054	7 854,001

ELEMENTS DU BUDGET SOUS PROGRAMME GESTION

AIP 1.1

- Honoraires des formateurs ;
- Frais de déplacement des participants ;
- Hébergement et restauration des participants ;
- Frais d'organisation ;
- Fournitures ;
- frais impression des documentations pour les participants.

AIP 1.2

- Achats véhicules et motocyclettes ;
- Achats de matériels informatiques ;
- Honoraires des directeurs techniques ;
- Perdiem des enquêteurs et des superviseurs ;
- Frais d'exploitation (dépouillement et saisie) ;
- Frais de publication des premiers résultats ;

- Coût de l'analyse ;
- Frais d'édition et de publication.

AIP 1.3

- Achats véhicules ;
- Achats de matériels informatiques ;
- Achats de consommables (informatiques).

AIP 1.4

- Honoraires des consultants ;
- Frais de secrétariat ;
- Frais de déplacement des participants à l'atelier de validation de l'étude ;
- frais d'organisation ;
- Frais d'édition et de publication des résultats de l'étude ;
- Fournitures.

AIP 1.5

- Billets de voyage ;
- Frais de mission ;
- Frais de participation aux séminaires.

AIP 2.1

- Honoraires des chercheurs ;
- Frais de secrétariat ;
- Frais de mission des chercheurs sur le terrain ;
- Perdiem des participants ;
- Frais d'organisation ;
- Frais d'édition et de publication des résultats des recherches ;
- Frais de déplacement des participants aux ateliers de validation des recherches ;
- Fournitures ;
- Achat d'équipements informatiques ;
- Honoraires des formateurs des questionnaires de la base de données ;
- Frais de déplacement des questionnaires de la base de données ;
- Honoraires des consultants pour le développement de la base de données ;
- Fonds d'études ;
- Frais de fonctionnement.

AIP 2.2

- Honoraires des consultants ;
- Frais de secrétariat ;
- Frais de déplacement des participants à l'atelier de validation de l'étude ;
- frais d'organisation ;
- Frais d'édition et de publication des résultats de l'étude ;
- Fournitures.

**COÛT DES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES
DU SOUS-PROGRAMME MIGRATION ET AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

N°	AIP	FINANCEMENT (en millions de FCFA)		
		TOTAL	Contribution du Gouvernement	A rechercher
AIP 1.1	Plaidoyer pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la politique Nationale d'Aménagement du Territoire	100	100	-
AIP 2.1	Amélioration des connaissances sur le phénomène de l'urbanisation	900	135	765
AIP 2.2	Sensibilisation des populations sur les Problèmes de l'exode rural	200	200	-
AIP 1.1	Réalisation d'études et recherches sur les migrations internationales	2 000	300	1 700
AIP 1.2	Renforcement des structures chargées de la gestion des problèmes de migration	500	500	-
AIP 2.1	Elaboration d'un programme d'assistance aux migrants	17 600	2 750	14 850
AIP 2.2	Intensification de la sensibilisation des migrants en vue de les orienter vers les objectifs fondamentaux de développement du pays	100	100	-
TOTAL SOUS PROGRAMME MIGRATION ET AMENAGEMENT		21 400	4 085	17 315

ELEMENTS DU BUDGET DU SOUS-PROGRAMME MIGRATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AIP 1.1

- Perdiem des participants ;
- Frais de mission des encadreurs ;
- Carburant ;
- Fournitures ;
- Frais d'organisation.

AIP 2.1

- Perdiem des enquêteurs ;
- Formations des enquêteurs ;
- Perdiem des contrôleurs et des superviseurs ;
- Frais d'exploitation des résultats ;
- Frais d'édition et de publication des résultats ;
- Fonctionnement ;
- Achats d'équipements informatiques ;
- Frais de transport ;
- Frais de création des observatoires (équipements informatiques, salle etc).

AIP 2.2, 2.1 et 2.2

- Perdiem des participants ;

- Frais de mission des encadreurs ;
- Carburant ;
- Fournitures ;
- Frais d'organisation.

AIP 1.1

- Frais de transport à l'étranger
- Frais de mission à l'étranger
- Perdiems du directeur technique
- Perdiem des enquêteurs ;
- Formations des enquêteurs ;
- Achats d'équipements informatiques ;
- Perdiem des contrôleurs et des superviseurs ;
- Frais d'exploitation des résultats ;
- Frais d'édition et de publication des résultats ;
- Fonctionnement.

AIP 1.2

- Frais de création des observatoires (équipements informatiques, salle etc) ;
- Honoraires des consultants ;
- Frais d'édition et de publication..

COUTS DES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES DU SOUS-PROGRAMME POPULATION/ENVIRONNEMENT

N°	AIP	FINANCEMENT (en millions de FCFA)		
		TOTAL	Contribution du Gouvernement	A rechercher
AIP 1.1	Renforcement des capacités des différents intervenants en Population et environnement	500	75	425
AIP 1.2	Contribution à la modification du comportement des différents acteurs impliqués en vue de leur participation active à la lutte contre la désertification et à la protection de l'environnement	900	135	765
AIP 2.1	Appui à la Généralisation de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires et les CED	400	60	340
TOTAL SOUS PROGRAMME POPULATION/ENVIRONNEMENT		1 800	270	1 530

ELEMENTS DU BUDGET DU SOUS-PROGRAMME POPULATION/ENVIRONNEMENT

AIP 1.1

- Coût de la formation ;
- Bourse ;
- Honoraires des formateurs ;
- Frais de déplacement des participants ;
- Fournitures ;
- Coût de réalisation des créations collectives ;
- Honoraires du réalisateur des créations collectives ;
- Perdiem des acteurs des créations collectives ;
- Achat d'équipements audiovisuels ;
- Frais de diffusion des créations collectives ;
- Frais d'organisation des formations ;
- Documentation .

AIP 1.2 et 2.1

- Achats véhicules et motocyclettes ;
- Achats de matériels informatiques ;
- Honoraires des directeurs techniques ;
- Perdiem des enquêteurs et des superviseurs ;
- Frais d'exploitation (dépouillement et saisie) ;
- Frais de publication des premiers résultats ;
- Coût de l'analyse ;
- Frais d'édition et de publication ;
- Perdiem des participants ;

- Frais de mission des encadreurs ;
- Fournitures ;
- frais d'organisation ;
- carburant ;
- Honoraires des chercheurs ;
- Frais de mission des chercheurs sur le terrain, coût de l'atelier de validation des résultats des recherches (Frais de déplacement des participants, frais d'organisation etc.) ;
- Frais d'édition et de publication des résultats des recherches.

**COUTS DES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES
SOUS PROGRAMME PLAIDOYER ET MOBILISATION SOCIALE**

N°	AIP	FINANCEMENT (en millions de FCFA)		
		TOTAL	Contribution du Gouvernement	A rechercher
AIP 1.1	Renforcement IEC /CCC sur les questions de Population.	560	84	476
AIP 1.2	Appui à la formation en communication dans le domaine de Population et Développement.	414	62,100	351,900
AIP 1.3	Finalisation et adoption de la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD).	60	60	-
AIP 1.4	Renforcement de l'Education à la Vie Familiale et en matière de Population (EvF/EmP).	529	69	460
AIP 1.5	Promotion d'une large diffusion du contenu de la Politique Nationale de Population	535	82,250	454,750
AIP 1.6	Renforcement de la coordination des activités d'Information, d'Education et de Communication pour le Changement de Comportement (IEC/CCC) en Population et Développement.	120	120	-
AIP2.1	Renforcement de l'intégration des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans le système éducatif	2 160	324	1 836
TOTAL SOUS PLAIDOYER ET MOBILISATION SOCIALE		4 378,00	799,350	3 578,650

ELEMENTS DE BUDGET

AIP 1.1

- Honoraires d'un consultant pour élaborer la Stratégie Nationale de Communication ;
- Perdiems des participants à l'atelier de validation de la Stratégie Nationale de Communication ;
- Frais d'organisation ;
- Fournitures ;
- Edition, publication et diffusion d'une revue semestrielle.

AIP 1.2

- Coût de la formation, bourse, billets d'avion ;
- Ouverture filière communication à l'université ;
- Matériels didactiques et équipements audiovisuels et informatiques.

AIP 1.3

- Perdiems, frais d'organisation des travaux préparatoires de relecture du document de la PNCD et des textes juridiques existants ;
- Prdiems et frais d'organisation de l'atelier de validation ;
- Frais de reprographie, de publication et de diffusion du document ;

- Equipement en matériels informatiques et bureautiques ;
- Budget de fonctionnement de la Cellule chargée de la Communication pour le Développement, niveau du MCNTI ;
- Honoraires de consultants pour l'élaboration d'un plan d'actions ;
- Honoraires de consultants pour l'élaboration d'un schéma directeur de la recherche en Communication pour le Développement ;
- Appui aux structures de production d'outils de Communication pour le Développement ;
- Appui à l'intégration de la Communication comme discipline dans les filières de l'enseignement supérieur.

AIP 1.4

- Frais de collecte d'informations ;
- Perdiem des encadreurs ;
- Frais de transport des participants ;
- Frais d'organisation des sessions de recyclage du personnel ;
- Frais de reproduction des curricula ;
- Matériels didactiques ;
- Equipements audiovisuels et informatiques ;
- Moyens logistiques ;

AIP 1.5

- Frais d'organisation de Sessions de plaidoyer ;
- Perdiem participants et encadreurs ;
- Reprographie document ;
- Location salle ;
- Couverture médiatique ;
- Frais d'organisation de séances de sensibilisation ;
- Transport (Carburant) ;
- Perdiem ;
- Couverture médiatique ;
- Frais de traduction du document de la PNP en 5 langues nationales ;
- Production, réalisation et diffusion multimédia des créations collectives.

AIP 1.6

- Frais de transport des visites de terrain ;
- Perdiems ;
- Frais d'organisation de réunions périodiques ;
- Frais de production et publication d'un rapport national annuel ;
- Rapport de suivi-évaluation.

AIP 2.1

- Honoraires de deux consultants spécialistes en communication, NTI et en informatique aux fins d'élaboration d'un programme d'intégration de l'outil informatique et Internet au système éducatif ;
- Perdiem des encadreurs et frais d'organisation de la formation des formateurs ;
- Frais de transport des participants ;
- Rapport de suivi-évaluation.



ANNEXES

**PLANS D'OPERATIONS DU PROGRAMME PRIORITAIRE D'INVESTISSEMENTS EN
MATIERE DE POPULATION**

TABEAU D'OPERATIONS DU SOUS PROGRAMME EDUCATION

AIP	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES
<p>AIP1.1 Intensification des campagnes d'IEC/CCC à l'endroit des populations cibles pour la promotion de la scolarisation des filles.</p>	<p>Mener des études sur la sous-scolarisation en général et celle de la petite fille en particulier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les causes de la sous-scolarisation sont connues. 	<p>les rapports d'études et recherches.</p>	2005-2008	Ministère de l'Éducation MPAT	MPFEE, CAFO, World Education Conseil National de la société civile, Conseil National de la Jeunesse Mali
	<p>Organiser des séances d'IEC pour la scolarisation en général et celle de la petite fille en particulier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les messages et supports sont élaborés ; - des séances d'IEC sur la scolarisation sont organisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - le taux brut de scolarisation tous sexes confondus ; - le taux brut de scolarisation de la petite fille ; - le nombre de séances d'IEC tenues. 	2005-2008	Ministère de l'Éducation	MPFEE, CAFO, World Education, Conseil National de la société civile, Conseil National de la Jeunesse Mali
<p>AIP1.2. Renforcement des actions de plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion en faveur de la scolarisation</p>	<p>Accroître la part de budget de l'Education Nationale dans le budget National</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation du budget alloué à l'éducation ; - accroissement du nombre d'infrastructures et de l'effectif du personnel enseignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - le taux de scolarisation tous sexes confondus ; - le taux de scolarisation de la petite fille ; - la part du budget de l'Éducation dans le budget National. 	2005-2008	MEF	MEF, AN, PTF

ALP	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES IMPLIQUEES
<p>ALP 2.1. Intensification des campagnes d'IEC/COC pour l'alphabétisation à l'endroit des populations cibles</p>	<p>Mener des études sur l'analphabétisme en général et en particulier celui de la femme</p> <p>Organiser des séances d'IEC pour la promotion de l'alphabétisation des populations</p>	<p>Les informations sur l'analphabétisme sont disponibles</p> <p>Des messages et supports sont élaborés</p> <p>Le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes a augmenté</p> <p>Le taux d'alphabétisation fonctionnel a augmenté</p>	<p>Rapports des études et recherches</p> <p>Le taux d'alphabétisation</p> <p>Effectif de la population touchée</p> <p>Proportion d'adultes ayant bénéficié de l'alphabétisation fonctionnelle</p>	2005-2008	Ministère de l'Education MPAT	MPPFEF, CAFQ, World Education Conseil National de la société civile, Conseil National de la Jeunesse Mali
<p>ALP2.2 Renforcement des actions de plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion en faveur de l'alphabétisation des femmes et des hommes</p>	<p>Accroître les ressources allouées à l'éducation pour l'alphabétisation</p>	<p>Le budget alloué à l'alphabétisation a augmenté</p> <p>Le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes a été amélioré</p> <p>La gestion des programmes de l'éducation et projets d'alphabétisation a été renforcée</p>	<p>Le taux d'alphabétisation tous sexes confondus</p> <p>Proportion du budget de l'éducation alloué à l'alphabétisation</p>	2005-2008	MEF	MEF, AN, PTF

AIP	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES IMPLIQUEES
AIP 2.3 Contribution à la décentralisation de la gestion du système éducatif	Rapprocher l'administration de l'école des populations cibles	<ul style="list-style-type: none"> - de nouvelles académies sont créées - de nouveaux CAP sont créés 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'académies - ombre de CAP 	2005-2008	Ministère de l'Education	MATCL, CT ; Conseil National de la société civile.
	Renforcer la participation des collectivités à la gestion de l'école	Plus grande implication des communautés dans la gestion de l'école	nombre de comités de gestion mis en place et fonctionnel	2005-2008	MEN, MATCL	CT, Communautés

PLAN D'OPERATION DU SOUS PROGRAMME SR

AIP	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRODUIT ATTENDU	INDICATEUR DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES IMPLIQUÉES
AIP II.1. Etablissement de priorités en SR	Fixer des objectifs prioritaires à atteindre par zone selon les problèmes de SR identifiés	Résolution dans un délai fixé, du (des) problème (s) prioritair(e)s par chaque zone ; auto évaluation permanente ; compétition saine entre les zones dans la résolution des problèmes prioritaires identifiés.	- nombre de structures et/ou de districts sanitaires ayant établi des priorités par rapport aux problèmes de SR. - nombre de problèmes prioritaires résolus dans les délais fixés	2005-2008	M.S ; MATCL	Collectifs d'ONG ; Associations des Municipalités MPA T, Conseil National de la société civile
AIP II.2. Contribution à l'amélioration de la performance dans l'organisation et la prise en charge de la référence/évacuation	Faire de « l'organisation et de la prise en charge de la référence /évacuation » le but ultime de la mise en place des structures de 1 ^{er} niveau	intégration des activités de mise en place des structures de 1 ^{er} niveaux et de mise en œuvre du système de référence/évacuation	Proportion des cercles ayant organisé la référence/évacuation	2005-2008	MS ; MATCL	Collectifs d'ONG ; Associations des Municipalités MPA T, Conseil National de la société civile, Conseil National de la Jeunesse Mali

	<p>Instituer des prix d'encouragements par niveaux de performances atteintes dans le fonctionnement du système de référence /évacuation.</p>	<p>Des prix institués par niveau de performance.</p>	<p>Nombre de structures ayant institué des prix d'encouragement dans le fonctionnement des systèmes de référence/évacuation nombre et qualité des prix décernés par niveau.</p>	<p>2005-2008</p>	<p>MS ; MATCL, Collectifs d'ONG MPAT</p>	<p>Min Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) ; Conseil national de la Société civile Collectifs d'ONG ; Associations des Municipalités</p>
	<p>Instituer une « Journée du District Sanitaire » et un « prix » par rapport à la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale</p>	<p>Une Journée du District sanitaire et un prix sont institués pour la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale.</p>	<p>nombre et qualité des prix décernés par niveaux ; niveaux de résultat atteints par zone primée.</p>	<p>2006-2008</p>	<p>MS ; MATCL, Collectifs d'ONG MPAT</p>	<p>Min Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) Collectifs d'ONG ; Associations des Municipalités</p>
<p>AIP II.3. Contribution à l'amélioration de la qualité des services</p>	<p>Organiser périodiquement l'évaluation de la qualité des services par niveau par rapport à la prévention des infections</p>	<p>Une « entité qualité de services » par niveau est mise en place ; diminution du taux d'infections nosocomiales ; augmentation de la fréquentation des services.</p>	<p>Taux d'infections nosocomiales ; taux fréquentation des services.</p>	<p>2005-2008</p>	<p>MS ; MATCL, Collectifs d'ONG MPAT</p>	<p>MATCL, Collectifs d'ONG ; Associations des Municipalités Conseil national de la Société civile ;</p>

PLAN D'OPERATIONS DU SOUS PROGRAMME GENRE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

AIP	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES
AIP1.1	Plaidoyer pour la finalisation l'adoption et l'application du code de la famille	<ul style="list-style-type: none"> -Le code est élaboré et adopté. -Le code de la famille est appliqué. -Le code de la famille est révisé. 	<ul style="list-style-type: none"> -Textes d'adoption. 	2005-2006	MP/EF : MJS	<ul style="list-style-type: none"> -MJ, Conseil National de la société civile, Conseil National de la Jeunesse Mali
AIP 1.2.	Renforcement de l'application des droits de la femme, de l'enfant et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les programmes d'IEC/EC sur les droits de la femme de l'enfant et des jeunes. -Mener des recherches sur les us et coutumes qui influencent application des textes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport d'enquête CAP -Nombre de session d'IEC tenues -Nombre de participants. 	2005-2008	MP/EF : MJS	<ul style="list-style-type: none"> - MJ, ONG ; Conseil national de la Société civile, PTH, ORTM, réseaux des Communi
AIP 1.3	Renforcement des capacités opérationnelles des collectivités Associations et ONG	<ul style="list-style-type: none"> -Mener des recherches sur les us et coutumes qui influencent application des textes juridiques -Les us et coutumes sont mieux connus. -Des stratégies de lutte contre les barrières sociales et culturelles sont proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport. -Zones de couvertes 	2005-2006	MP/EF	<ul style="list-style-type: none"> Conseil National de la société civile, Conseil National de la Jeunesse Mali Société civile Partenaires technique et financ
AIP1.3	Promotion pour égal accès des femmes et des jeunes aux ressources et moyens de productions jeunes	<ul style="list-style-type: none"> -Mener des actions de plaidoyer en vue du renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> -Des dispositions réglementaires sont prises pour renforcer le pouvoir économique des femmes et des jeunes 	2005-2007	MP/EF : MJS	<ul style="list-style-type: none"> MEF, ME, PTF

AIP	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUÉES
AIP 2.1 Amélioration des connaissances sur le phénomène du vieillissement.	Mener des études et recherches sur le phénomène du vieillissement.	Les informations sur le 3eme âge sont disponibles ; Une banque de données est constituée.	Rapport d'études et de recherches.	2004 - 2008	MDSSPA	MPAT ; Institut geronto-gériatrie Société civile CNPA
AIP 2.2 Promotion des services de santé spécialisés/proximité pour les personnes âgées	Assurer un meilleur accès des personnes âgées aux services de santé.	Des services de santé spécialisés/de proximité pour les personnes âgées existent. La carte de priorité et le carnet de santé sont fonctionnels sur l'ensemble du territoire.	Nombres de service de santé spécialisée pour personnes âgées. Nombre de personnes âgées possédant une carte de priorité et un carnet de santé.	2005-2008	MDSSPA	MS ; PTF ; CNPA ; Institut Geronto-gériatrie.
	Promouvoir le renforcement de l'accès des personnes âgées aux services sociaux/de proximité	Les personnes âgées ont accès aux services de proximité ; Un plan d'action en faveur des personnes âgées existe.	Nombre de structures mise en place. Nombres de personnes Agées assistées.	2004 - 2008	MDSSPA	Institut geronto-gériatrie ; CNPA.

PLAN D'OPERATION DU SOUS PROGRAMME GESTION DE LA PNP

	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES
<p>AP 1.1.</p> <p>Développement des capacités pour la planification et la gestion des programmes de population.</p>	<p>Former les cadres en suivi-évaluation des programmes de Population à tous les niveaux.</p> <p>Améliorer les capacités de suivi-évaluation de la DNP et des directions régionales chargées des questions de Population</p>	<p>- Les cadres sont formés en suivi-évaluation des programmes de Population à tous les niveaux.</p> <p>- Les programmes de population sont mieux suivis à tous les niveaux.</p>	<p>- Thèmes de formation.</p> <p>- Programmes de formation.</p> <p>- Rapports de formation.</p> <p>- Rapports de suivi des programmes.</p>	2004-2008	<p>- MPAT</p> <p>- Partenaires</p>	<p>Services techniques sectoriels, services techniques régionaux et de la société civile impliqués dans les questions de Population</p>
<p>AP 1.2.</p> <p>Contribution à l'amélioration des données socio-démo-économiques</p>	<p>appuyer les opérations de collecte et d'analyse de données socio-démo-économiques</p>	<p>Les opérations de collecte (Enquête inter censitaire, EDS etc) sont appuyées. Les données socio-démo-économiques sont analysées et disponibles.</p>	<p>- Nombre d'opérations de collectes appuyées ;</p> <p>- Nombre d'opérations réalisées et diffusées</p>	2005-2008	<p>- MPAT</p> <p>- MS</p>	<p>MATCL</p> <p>Société civile</p>
		<p>- La DNP et les directions régionales chargées des questions de Population, équipées de matériels et équipements adéquats.</p> <p>- Les capacités de suivi-évaluation et des directions régionales chargées des questions de Population sont accrues.</p>	<p>- Nombre de matériels et d'équipements acquis.</p> <p>- Rapports d'activité.</p>	2004-2008	<p>- MPAT</p> <p>- Partenaires</p>	<p>Services techniques sectoriels, services techniques régionaux impliqués dans les questions de Population</p>

AIP	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES
<p>AIP 1.3. Dotation de la Direction Nationale et de la Population et des directions régionales chargées des questions de Population en matériels et équipements adéquats.</p>	<p>Améliorer les capacités de suivi-évaluation de la DNP et des directions régionales chargées des questions de Population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La DNP et les directions régionales chargées des questions de Population équipées de matériels et équipements adéquats. - Les capacités de suivi-évaluation et des directions régionales chargées des questions de Population sont accrues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de matériels et d'équipements acquis. - Rapports d'activité. 	2005-2008	MPAT	Partenaires, MEF
<p>AIP 1.4. Définition et élaboration des directives et outils de suivi de la prise en compte des questions de population au niveau communal.</p>	<p>Assurer la prise en compte des questions de Population dans les programmes de développement aux niveaux national et régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les directives et outils élaborés et disponibles. - La méthodologie de prise en compte des questions de Population est largement diffusée aux niveaux national et régional. - Les questions de Population sont prises en compte dans les programmes de développement. - Les cadres chargés des questions de Population sont formés aux niveaux national et régional. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation. - Rapports de dissémination des directives. - Nombre de programmes de développement prenant en compte les questions de Population. 	2005-2008	MPAT, Consultant	<ul style="list-style-type: none"> - Services techniques sectoriels, régionaux et de la société civile impliqués dans les questions de Population.

AIP	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES
AIP 1.5. Participation aux voyages d'études, aux séminaires/ateliers internationaux et autres formations dans le domaine de Population et Développement	Assurer la mise à jour régulière des connaissances des cadres en charge des questions de Population.	Les cadres en charge des questions de Population sont informés sur les expériences des autres pays et sur l'évolution des connaissances en matière de Population et Développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cadres ayant participé aux voyages d'études et aux séminaires/ateliers internationaux. - Rapports de mission. - Nombre de voyages d'études et de séminaires/ateliers internationaux auxquels les cadres ont participé. 	2004-2008	MPAT, Partenaires	Services techniques sectoriels, régionaux, société civile et les institutions impliquées dans les questions de Population
AIP 2.1. Développement d'un programme national d'études et de recherches sur les interrelations entre Population et Développement	Créer d'ici 2006 une base des données dans le domaine de Population et Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Un répertoire national des études et recherches en Population et développement est disponible. - Le niveau des connaissances en interrelations entre Population et Développement est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de répertoires annuels des études et recherches. - Existence de la base des données 	2005-2006	MPAT, Consultants	Institutions de recherche, Services techniques sectoriels, régionaux, la société civile et les institutions impliquées dans les questions de Population
	Réaliser des études et recherches en Population et Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Un fonds d'études et recherches est mis en place. - Les niveaux des connaissances en interrelations Population et Développement sont améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'études et de recherches en Population et Développement. - Textes de création du Fonds d'Etudes et de Recherches. - Inscriptions du Budget d'Etat. 	2005-2008	MPAT, Partenaires	Institutions de recherche, Services techniques sectoriels, régionaux, la société civile et les institutions impliquées dans les questions de Population.

AIP	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES
<p>AIP 2.2. Mise en place des nouveaux mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des programmes de Population.</p>	<p>Réaliser une étude bilan sur les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des programmes de Population existant dans les différents secteurs.</p>	<p>- Les mécanismes de coordination et de suivi-éval. Utilisés par les différents intervenants au Mali sont inventoriés. - Les pistes d'harmonisation sont suggérées ; - Les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP disponibles.</p>	<p>- Rapport d'étude. Rapport d'étude. - Disponibilité du document sur la coordination et le suivi-évaluation des programmes de Population..</p>	2005-2006	MPAT, Consultants	Institutions de recherche, Services techniques sectoriels, régionaux, la société civile et les institutions impliquées dans les questions de Population.
	<p>Rendre disponible de nouveaux mécanismes de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP.</p>	<p>- La coordination et le suivi-évaluation des programmes de Population sont améliorés.</p>	<p>- Rapports annuels de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP.</p>	2005-2006	MPAT, Consultants	Institutions de recherche, Services techniques sectoriels, régionaux, la société civile et les institutions impliquées dans les questions de Population

PLAN D'OPERATIONS DU SOUS-PROGRAMME MIGRATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AIIP	OBJECTIF OPERATIONNEL	PRODUIT ATTENDU	INDICATEUR DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES IMPLIQUEES
AIIP 1.1. Plaidoyer pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.	Mener des actions de plaidoyer à l'endroit du Gouvernement pour l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.	- Le Gouvernement est informé ; - la politique est élaborée et adoptée.	- document de la politique ; - textes d'adoption ; - rapports de séance de plaidoyer.	2004	MPAT	Tous les Ministères Collectifs d'ONG ; Associations des Municipalités ; Conseil national de la Société civile
AIIP 2.1. Amélioration des connaissances sur le phénomène de l'urbanisation	Réaliser des enquêtes socio-démographiques sur les immigrants urbains. Réaliser des études socio-économiques sur les zones de départ.	La politique est mise en œuvre.	Rapport d'activités	2004	MPAT	Tous les Ministères Collectifs d'ONG ; Associations des Municipalités ; Conseil national de la Société civile
AIIP 2.1.	Réaliser des enquêtes socio-démographiques sur les immigrants urbains.	Les données socio-démographiques sur les immigrants urbains sont disponibles	- Nombre d'enquêtes menées - Rapports d'enquêtes	2005-2008	MPAT	CNRST ; MJH, MATCL
AIIP 2.1.	Réaliser des études socio-économiques sur les zones de départ.	Les potentialités et contraintes socio-économiques sur les zones de départ sont identifiées	- Nombre de zones étudiées ; - nombre d'études réalisées.	2005-2008	MPAT	Min administration territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)
AIIP 2.2 Sensibilisation des populations rurales	Créer des observatoires communaux sur les migrations internes Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des leaders d'opinion	Les observatoires communaux sont opérationnels.	Nombre d'observatoires opérationnels.	2006-2008	MPAT	MATCL, MIDSSPA
AIIP 2.2	Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des leaders d'opinion	Les leaders d'opinion sont sensibilisés.	Nombre des leaders d'opinion sensibilisés.	2005-2008	MATCL	MIDSSPA, MPAT

populations rurales sur les problèmes liés à l'exode rural	Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des leaders communautaires	Les leaders communautaires sont sensibilisés.	Nombre de leaders communautaires sensibilisés	2005-2008	MATCL	MDSSPA, MPAT
4. Réalisation d'études et de recherches sur les migrations internationales	Réaliser le recensement des Maliens résidant à l'étranger	Les données sur les Maliens de l'extérieur sont disponibles	Document du Recensement.	2007	MPAT; MMEIA	MAECL, MEF
	Réaliser des études socio-démo-économiques sur les immigrants	Les données sur les immigrants sont disponibles.	- Nombre d'études réalisées	2005-2008	MPAT	MMEIA, MISPC
	Réaliser des études et recherches sur les causes, les caractéristiques et les incidences des migrations sur la situation socio-démo-économique des zones de départ.	- les études sont réalisées - les rapports d'analyse sont diffusés.	- Nombre d'études réalisées - Nombre d'études diffusées.	2005-2008	MPAT	MATCL, MDSSPA
5. Renforcement des structures chargées de la gestion des problèmes de migration	Elaborer une politique d'immigration/émigration	La Politique est élaborée et adoptée.	- Document de politique - textes d'adoption.	2005	MMEIA + MATCL	MSPC
	Mettre en place un observatoire sur les migrations	Un observatoire sur les migrations est mis en place et fonctionnel	- Textes de création de l'observatoire - Rapports d'activités.	2006	MMEIA	MPAT; MSPC
	Mettre en place un mécanisme de coordination des différents intervenants en matière de migration.	Un mécanisme de coordination des différents intervenants est disponible et fonctionnel.	- Document de mécanisme - Rapport d'activités	2007	MMEIA+MATCL	MSPC; MDSSPA
6. Elaboration d'un programme d'assistance aux migrants de retour	Mener des actions de plaidoyer pour la mise en place d'un fonds de garantie et d'Assistance aux migrants de retour.	Le fonds est constitué	Textes de création du fonds.	2005-2008	MMEIA	MAECL, MEF; MPTPME

	Renforcer le programme de retour / réinsertion et de co-développement	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme de co-développement est étendu à d'autres régions du Mali ; - Les partenaires financiers sont diversifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de régions bénéficiant du programme de réinsertion - Nombre de partenaires au co-développement - Nombre de migrants de retour réinsérés. 	2004-2008	MMEIA	MEF ; MAECI
7 Intensification de la sensibilisation des émigrés en vue de les orienter vers les objectifs fondamentaux de développement du pays	Prendre des mesures incitatives facilitant les transferts monétaires et l'investissement des migrants	Des mesures administratives et/ou fiscales sont prises au profit des migrants.	<ul style="list-style-type: none"> - Textes adoptés par les responsables administratifs et financiers - Montant des transferts effectués par les migrants. 	2004-2008	MEF ; MIC	MMEIA HCME, MP/PM/ME
	Créer un centre d'orientation et de documentation à l'intention des migrants	Un centre d'orientation et de documentation est mise en place et fonctionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du centre ; - Textes de création du centre d'orientation et de documentation. 	2005	MMEIA	HCME ; MAECL MEF ; MPAT, MP/PM/ME

PLAN D'OPERATIONS DU SOUS PROGRAMME POPULATION ET ENVIRONNEMENT

AIP	Objectif immédiat	Produits attendus	Indicateurs de Performance	Période de	Structure Responsable	Structures impliquées
AIP 1.1 Renforcement des capacités des différents intervenants en population et environnement	Réaliser les études sur les problèmes environnementaux	Les principaux problèmes environnementaux sont identifiés.	- Nombre d'études réalisées - Rapports d'études réalisées.	2005-2008	MEA ; MPAI	MS, MEI, CI, Société civile ; Institutions de recherches
	Renforcer les capacités des cadres des départements impliqués dans les questions de population en Population-développement et Environnement.	Les capacités des cadres des départements impliqués dans les questions de population sont renforcées en population et environnement.	- Nombre de cadres formés ; - Rapports de formation	2005-2006	Min. plan et Aménagement du Territoire.	Min Environnement, Min. santé, Education, Administration Territoriale et Collectivités locales ; Institutions de formation
	Renforcer les connaissances des représentants des collectivités territoriales sur les interrelations entre Population et Environnement pour mieux gérer leur cadre de vie	Les connaissances des membres des conseils municipaux des chefs-lieux de région et des Assemblées régionales sont renforcées en population et environnement	- Nombre de membres de conseils municipaux des chefs-lieux de région et Assemblée générale formés ; - Rapport de formation	2005-2006	Min. plan et Aménagement du Territoire	Min Environnement, Administration Territoriale Collectivités locales ; Institutions de formation
	Renforcer les capacités des cadres des collectifs d'ONG et associations en Population et environnement	Les capacités des cadres des collectifs d'ONG et associations sont renforcées en Population et environnement	- Nombre des membres des collectifs d'ONG et Associations formés - Rapports de formation	2005-2006	Min. plan et Aménagement	Collectifs d'ONG et Associations, Instituts de Formation

<p>AIP 1.2. Contribution à la modification du comportement des différents acteurs en vue de leur participation active à la lutte contre la désertification et à la protection de l'environnement</p>	<p>Intensifier l'IHC/CCC sur les problèmes environnementaux auprès des représentants des collectivités territoriales.</p>	<p>- Les représentants de collectivités territoriales sont sensibilisés sur les problèmes environnementaux ; - Modules et supports de sensibilisation disponibles ; - Les créations collectives sont disponibles ; - Campagnes de sensibilisation tenues.</p>	<p>- Nombre de représentants des collectivités territoriales sensibilisés ; Nombre de supports élaborés ; - Nombre de créations collectives ; - Nombre de région ayant bénéficié de campagnes de sensibilisation.</p>	2004-2008	Ministère de l'environnement et de l'Assainissement	Min Environnement, Min. communication et NTIC, Administration Territoriale Collectivités locales, ONG et Associations
	<p>Promouvoir les recherches sur les techniques et technologies dans le domaine des Energies Nouvelles et renouvelables les plus adaptées et les moins coûteuses</p>	<p>- Les recherches sur techniques et technologies les plus adaptées sont disponibles ; - Les techniques et technologies adaptées sont développées et accessibles aux populations.</p>	<p>- Types d'Energies nouvelles et renouvelables mis au point ; - Proportion d'utilisateurs des techniques et technologies développées</p>	2005-2008	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement	Min Environnement, Min. communication et NTIC, Administration Territoriale Collectivités locales Instituts de recherches ; Min Env.
<p>AIP 2.1. Appui à la Généralisation de l'éducation environnementale dans les écoles</p>	<p>Mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs pour l'introduction de l'éducation environnementale dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental et des CED</p>	<p>- L'éducation environnementale est enseignée dans tous les 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'Enseignement fondamental et des CED ; - Le Programme d'accompagnement à la Généralisation de l'Education Environnementale au Mali est mis en oeuvre</p>	<p>- Proportion d'écoles dispensant l'éducation environnementale ; - Nombre d'écoles appuyées par PAGEEM</p>	2005-2008	Ministère de l'Education Min. Environnement et Assainissement	Min éducation ; Min Environnement ONG, Associations
<p>Former /recycler les enseignants</p>	<p>Les enseignants sont formés</p>	<p>Nombre d'enseignants formés/recyclés</p>	2005-2008	Ministère de l'Education Min. Environnement et Assainissement	ONG, Associations	

PLAN D'OPERATIONS DU SOUS PROGRAMME IEC/ MOBILISATION SOCIALE

AIP	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIODE	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES
AIP 1.1 Renforcement de l'IEC/CCC sur les questions de population	Assurer la mise en œuvre de programmes cohérents de sensibilisation des populations sur les problèmes majeurs de Population et Développement;	Les programmes de sensibilisation des populations sont élaborés et mis en œuvre.	Proportion de programmes élaborés et mis en œuvre.	2005-2008.	MPAT	Ministères Santé, Education Nationale, Environnement, Communication et, MATCL MDSSPA, MEFP, MSS,MAT,MPET,M CNTIC,ME,MS,MEP
AIP 1.2. Appui à la formation en communication dans le domaine Population et Développement	Renforcer les capacités des différents intervenants en communication	- Les spécialistes des médias sont formés en Communication pour le Développement ; - La filière communication est ouverte à l'Université.	Nombre de spécialistes de médias formés en Population et Développement .	2005-2006	MPAT	Min Environnement, Réseau en Population et Développement, MATCL MDSSPA, MEFP, MSS,MAT,MPET,M CNTIC,ME,MS,
AIP 1.3. Finalisation et adoption de la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD)	Finaliser et adopter la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD)	La Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) est finalisée et adoptée.	Textes d'adoption.	2005-2006	MCNTIC,	Réseau en Population et Développement, Collectifs d'ONG et Associations, Instituts de Formation, MATCL MDSSPA, MEFP, MSS,MAT,MPET,M CNTIC,ME,MS,MAE P

AIP	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PERIO DE	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES IMPLIQUEES
<p>AIP 1.4</p> <p>Renforcement de l'éducation à la vie familiale et en matière de population (EvF/EmP)</p>	<p>Généraliser l'Éducation à la Vie Familiale et en matière de Population (EvF/EmP) dans les systèmes formels et non formels d'ici à fin 2008</p>	<p>- L'Éducation à la Vie Familiale et en matière de Population (EvF/EmP) est dispensée ;</p> <p>- Les enseignants sont formés et/ou recyclés</p> <p>- Les apprenants sont familiarisés avec les notions clés d'EvF/EmP.</p>	<p>- Existence des curricula ;</p> <p>- nombre d'enseignants formés et/ou recyclés ;</p> <p>- nombre d'apprenants.</p>	<p>2005-2008</p>	<p>MEN</p>	<p>MS ; MEN, MEA, MATCL MDSSPA, MEFP, MSS,MAT,MPET, MCNTIC, MEP</p>
<p>AIP 1.5</p> <p>Promotion d'une large diffusion du contenu de la Politique Nationale de Population</p>	<p>Vulgariser les objectifs de la Politique Nationale de Population (PNP) auprès des décideurs et partenaires au développement -assurer la mobilisation sociale autour des objectifs de la PNP</p>	<p>- Les décideurs et partenaires au développement connaissent les objectifs de la PNP</p> <p>- Les membres des réseaux en Population et Développement connaissent les objectifs de la PNP.</p>	<p>- Nombre de décideurs et partenaires informés ;</p> <p>- Nombre de séances de plaidoyer tenues.</p>	<p>2005-2006</p>	<p>MPAT</p>	<p>MS ; MEN, MEA, MATCL MDSSPA, MEFP, MSS,MAT,MPET, MCNTIC, MEP</p>
<p>Appuyer la structure de coordination des activités d'IEC/OCC.</p>	<p>-La coordination est opérationnelle ;</p> <p>- Les activités d'IEC/OCC sont menées dans un cadre intégré et cohérent.</p>	<p>- Mécanismes de coordination disponibles ;</p> <p>- Rapports d'activités</p>	<p>2005-2008</p>	<p>MPAT</p>	<p>MS ; MEN, MEA, MATCL MDSSPA, MEFP, MSS,MAT,MPET, MCNTIC, MEP</p>	

<p>AIP 7: Intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le système éducatif ;</p>	<p>Introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les programmes d'enseignement.</p>	<p>- Le programme d'introduction dans les écoles de l'outil informatique est élaboré et mis en œuvre; -Le programme de connexion des écoles a Internet est élaboré et mis en œuvre.</p>	<p>-Proportion d'élève et d'enseignants utilisant l'outil informatique; - Proportion d'écoles connectées a internet.</p>	<p>2005-2006</p>	<p>MEN</p>	<p>MFA, MIN. MATCL, MDSSPA, MEFP, MSS, MPAT, MPET, MCNTIC, ME, MS, MEP.</p>
---	---	--	---	------------------	------------	--

ANNEXE 2

PERSONNEL

PERSONNEL

1. Comité de Rédaction

- | | |
|------------------------------|--|
| ▪ Bibi DIAWARA | Ingénieur Statisticien Démographe |
| ▪ Mme SIDIBE Fatoumata DICKO | Ingénieur Statisticien Démographe |
| ▪ Dr Hafsatou DIALLO | Médecin en Santé Publique |
| ▪ Sékou TRAORE | Ingénieur Statisticien Démographe |
| ▪ Alain Michel CAMARA | Statisticien-Démographe |
| ▪ Dr Ladji Siaka DOUMBIA | Démographe |
| ▪ Salifou COULIBALY | Professeur de l'Enseignement secondaire Général |
| ▪ Yao Bassambadi DAZIMWAI | Spécialiste en Population et Développement Durable |
| ▪ Abdoulaye Modibo MAIGA | Professeur de l'Enseignement secondaire Général |
| ▪ Mamadou GUINDO | Administrateur social |

2. Groupe Multisectoriel

- M. Youssouf MAIGA, Conseiller Technique Représentant le ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire
- Mme DIARRA Ramata, Conseiller Technique, Représentant le ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- M. Amidou TRAORE, cadre du STP/CIGQE, représentant le ministre de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- M. Fodé Moussa SIDIBE, Chargé de Mission, représentant le ministre de la Culture ;
- M. Drissa GUINDO Directeur National de la Jeunesse, représentant le ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- Mme Mariétou MAKALOU, Conseiller Technique, représentant le ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et des relations avec les Institutions ;
- Mme TOURE Oumou CAMARA, Conseiller Technique, représentant le ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées ;
- M. Mkan MAKADJI, Chargé de Mission, représentant le ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies ;
- M. oumar CISSE, Démographe à la Cellule de Planification et de Statistique, représentant le ministre de l'Education Nationale ;
- M. Amadou Moctar THIAM, Statisticien-économiste à la Cellule de Planification et de Statistique, représentant le ministre de l'Agriculture ;
- M. Mahamadou ABDOUL AZIZ, chef de la Division des Prévisions Budgétaires à la Direction Nationale du Budget, représentant le ministre de l'Economie et des Finances ;
- Moctar KONE, Statisticien à la Cellule de Planification et de Statistique, représentant le ministre de la Santé ;
- Chef d'Escadron Guishama AG HAKAILY, représentant le ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile ;
- M. Sory KAMISSOKO, Inspecteur des services économiques, Chef de Département Commerce, Douanes et Fiscalité à la Délégation Générale à l'Intégration Africaine ;

- M. Moussa MACALOU, Conseiller Technique, représentant le ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- M. Boubacar BALLO, Conseiller Technique, représentant le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
- M. Mantala TRAORE, représentant, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ;
- Dr. Keffing DABO, Démographe, Conseiller en Politique de Population, représentant le Programme Majeur Population et Développement (CERPOD) de l'Institut du Sahel.

3. Assistance Technique

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).